Ville de Concarneau

Conseil municipal

12 avril 2018

Procès-verbal

Conseil municipal du 12 avril 2018
Ordre du jour

	Ordre du jour	2
	Mémo du Maire	3
1	Sports-nautisme : Convention de prestations de communication entre la Ville de Concarneau et la SAS Union Sportive Concarnoise (SAS USC) – Saisons 2018-2022**:**	4-11
2	Sports-nautisme : Convention de missions d'intérêt général entre la Ville de Concarneau et la SAS Union Sportive Concarnoise (SAS USC) – Saisons 2018-2022	12-13
3	Sports-nautisme : Transat AG2R La Mondiale – Convention entre la Ville de Concarneau et la SAS OC SPORT PEN DUICK	14-20
4	Services techniques : Remplacement de réseaux ENEDIS – rue de Verdun, au Passage – Accompagnement en matière de réseaux téléphoniques et d'éclairage public - Convention entre la Ville de Concarneau et le SDEF	21-23
5	Finances : Budget primitif 2018 – budget principal	24-37
6	Finances : Budget primitif 2018 – budget annexe du port de plaisance	38
7	Finances : Budget primitif 2018 – budget annexe du bac du passage	39
8	Finances : Budget primitif 2018 – budget annexe de la cuisine centrale	40
9	Finances : Budget primitif 2018 – budget annexe du centre des arts et de la culture	41
10	Finances : Budget annexe du parking de la criée – Création d'une régie à autonomie financière, approbation des statuts et fixation de la dotation initiale	42-48
11	Finances : Budget annexe du parking de la criée – Tarifs 2018	49-50
12	Finances : Budget primitif 2018 – Budget annexe parking de la criée	51
13	Finances : Budget annexe du parking de la criée : Durée d'amortissement	52
14	Finances : Fiscalité directe locale – fixation des taux d'imposition 2018	53-54
15	Finances : Autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)	55-56
16	Sports – nautisme : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'UNSS du lycée Pierre Guéguin	57
17	Action culturelle : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Festival Livre et Mer	58
18	Action culturelle – CAC : Régularisation facture de l'association des amis de Kanerien ar Mor – AAKAM	59-60
19	Sport – nautisme : Attribution d'une subvention exceptionnelle au club de plongée sous-marine – Sub Aqua	61-62
20	Ressources humaines : Protection sociale complémentaire – risque prévoyance – procédure de passation d'une éventuelle convention de participation	63-65
21	Education – jeunesse : Rythmes éducatifs – volet ½ - Retour à la semaine de 4 jours dans les écoles publiques de la ville de Concarneau	66-70
22	Education – jeunesse : 3e projet éducatif de territoire 2018-2020 – Rythmes scolaires et périscolaires	71-75
23	Direction générale des services : Tableau des décisions du Maire	76-78
24	Question orale du groupe Concarneau une nouvelle énergie	79-81

CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 12 avril 2018

Merci à vous tous d'être présents, d'être fidèles.

Je déclare le conseil municipal ouvert.

Comme de coutume, je vais procéder à l'appel des conseillers municipaux, à la lecture des pouvoirs, à la nomination du secrétaire de séance, qui ce soir sera Laëtitia Boidin.

(Appel des conseillers municipaux)

En date du vendredi 6 avril 2018, je vous ai fait parvenir le bordereau des notes explicatives de synthèse ainsi que l'ordre du jour.

Un nouvel état de la dette du budget principal vous est fourni sur table, il annule et remplace celui du document qui vous a été transmis. En raison d'un dysfonctionnement, les lignes des dettes avaient été doublées.

Dans le rapport n°10 concernant l'annexe sur les statuts du budget annexe du parking de la Criée, à la page 3 de l'annexe, il faut lire « Le régime applicable aux SPIC est celui de la commune qui les a créées » et non aux SPA comme indiqué.

En date du 10 avril 2018, le groupe Concarneau, une nouvelle énergie nous a fait parvenir une question orale concernant le projet de création d'un centre de santé porté par l'association « Accès à la santé pour tous ». Cette question orale sera vue en fin de conseil municipal.

Je peux d'ores et déjà vous informer que le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 24 mai 2018 à 19h00.

Ce soir au conseil municipal, nous avons 23 points à l'ordre du jour. Ce sont des points qui concernent des conventions avec l'USC, et OC SPORTS. Nous avons des grands dossiers finances puisque nous allons présenter le budget principal et les budgets annexes. Nous parlerons ensuite des formalisations de la criée. Nous aurons également quelques subventions concernant la culture. Nous présenterons également la modification des rythmes scolaires avec le retour de la semaine à 4 jours ainsi que le projet éducatif de territoire, le PEDT.
Je me répète chaque année, sans pour autant radoter, mais c'est vrai que dans ce budget primitif entre autres, nous allons certainement revenir sur les orientations budgétaires évoquées lors du dernier conseil municipal. Mais je voudrais bien qu'on ne se répète pas sur ces orientations. Le but est de présenter ce BP avec plus de précisions sur le chiffrage. Nous n'allons pas redire la messe du dernier conseil municipal. Ce sont surtout des chiffrages pour leur donner un sens.

Ceci dit, nous allons passer au point numéro 1, c'est Bruno qui va nous le présenter.

Conseil municipal du 12 avril 2018

1	Sports-nautisme : Convention de prestations de communication entre la Ville de Concarneau et la SAS Union Sportive Concarnoise (SAS USC) – Saisons 2018-2022**:**

M Bruno Quillivic :
Bonjour à toutes et à tous. Tout d'abord un petit propos préliminaire pour expliquer l'objet de ces deux conventions avec l'US Concarnoise.
Comme vous le savez, du fait de leur montée en National, l'USC a été obligée de modifier ses statuts juridiques par rapport à l'équipe première. Donc, une société par actions simplifiées, SAS a été créée pour gérer l'équipe 1. Nous étions jusqu'à présent conventionnés avec l'USC et donc il faut passer de nouvelles conventions avec le club, tout en sachant que jusqu'à la saison dernière, on versait pour l'USC basket et foot, 101 500 € de subvention, et on continue de la même manière aujourd'hui avec ce nouveau système, mais on répartit les choses différemment. On passe tout de suite à la convention de prestations de communication entre la ville de Concarneau et la SAS Union Sportive Concarnoise.

L'USC est le seul club du département du Finistère dans l'élite du football amateur français (Championnat de NATIONAL).
Avec plus de 2 000 spectateurs présents chaque match, l'équipe 1re bénéficie de la deuxième plus forte fréquentation au niveau du Championnat de NATIONAL.

Chaque match est donc un vecteur de communication importante pour le tissu économique local et le territoire de Concarneau. L'équipe 1re a un rôle important à jouer comme ambassadeur de la ville portant les couleurs de la ville.
A ce titre, la ville de Concarneau a décidé d'utiliser divers supports pour faire la promotion de Concarneau et ainsi montrer son attachement à l'équipe 1re.

La présente convention prévoit les dispositions de l'accord entre la ville et la SAS USC.

Plusieurs supports de communication ont été actés dans l'article 1 permettant de faire apparaître le logo de la ville et/ou un message promotionnel de la ville.

La SAS USC présentera à la ville une facture annuelle de 60 000 € TTC en contrepartie de ces différents supports.

Il est entendu que cette convention d'une durée initiale de 5 années (2018-2022) sera remise en cause en cas de descente ou de montée dans la hiérarchie footballistique.

Vu l'avis favorable de la commission sports-nautisme du 30 mars 2018,

Il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser M le Maire à signer la convention de prestations de communication ci annexée.

M André Fidelin :
Merci Bruno, est-ce que vous avez des observations ? Oui, Mme Ziegler.

Mme Nicole Ziegler :
M le Maire, permettez-moi d'intervenir sur les deux premiers points à l'ordre du jour pour qu'il n'y ait pas de redite parce que dans mon propos, j'alternerai des remarques sur les deux points à l'ordre du jour. En préambule encore, je veux dire que les questions qui concernent l'USC, le club sportif phare de notre ville sont complexes. Lors de la réunion de préparation de ce conseil notre groupe a laissé cette question en suspens à la réflexion de chacun, car les propositions de votes de ce soir n'apportent pas, en ce qui nous concerne, de réponses unanimes. Même si ce que je vais vous dire est dans sa globalité conforme à la vision de notre groupe, il se peut que mes propos ne soient pas partagés par tous. Il est d'ailleurs quasi certain que le trouble que je vous rapporte ce soir soit partagé par beaucoup de conseillers municipaux. Nous l'entendons dans les commissions et parfois hors des commissions. J'invite donc chacun à prendre la parole.
La réussite sportive, je dis bien sportive, de l'USC est saluée par tous. Néanmoins, à chaque fois que nous devons débattre de subventions ou de travaux un certain émoi apparaît. M le Maire, vous nous demandez ce soir de nous prononcer sur deux conventions.
La première, une convention de communication pour laquelle la ville s'engage à verser 60 000 € par an pendant 5 ans à la SAS Union sportive Concarnoise. La seconde, une convention d'intérêt général qui engage la ville pour 57 000 € par an pendant 5 ans. Le tout donc pour un total de 585 000 €. Cela, comme nous l'a rappelé M Quillivic, pour être conforme à la loi pour continuer à verser à l'USC la même subvention par an, que celle qu'elle verse actuellement. Evidemment, comme la loi a changé, le statut juridique de l'association aussi, vous en êtes obligés. Et à nouveau en commission ainsi que pour les Concarnois et Concarnoises, le même questionnement, le même malaise, comment y répondre ? Tout simplement, comme nous vous l'avons demandé souvent, en réunissant les élus, et toutes les associations sportives pour définir ensemble une véritable politique sportive qui prendrait en compte bien entendu les capacités financières de la ville mais aussi les projets sportifs des associations. Je ne pense pas que nous puissions tout chambouler, tout casser et remettre en cause totalement le montant des subventions que la ville verse notamment à l'USC au risque de mettre le club en grande difficulté. Nous accepterons bien entendu de participer à cette démarche si vous l'acceptez. En matière sportive, des recherches de financement sont possibles, nous en reparlerons lors du vote du budget.
Un club comme l'USC a certainement besoin de vision prospective. Nous en convenons. Néanmoins, voter une convention pour 5 années ne nous paraît pas acceptable du fait, d'une part, des sommes en jeu, mais surtout que les conventions avec les autres associations de notre ville sont votées pour des délais plus courts, trois dans la grande majorité des cas et parfois même une année. Nous vous demandons donc de réduire ce délai à 3 ans. Cela nous paraît en plus, plus adéquat avec les besoins de réflexion dont je viens de vous parler. A cette condition, je voterai pour cette première convention. En ce qui concerne la convention de mission d'intérêt général, tout ce qui est inscrit dans l'article 1, notamment le renforcement de la démarche de promotion du respect d'éthique sportive, la mise en place d'actions auprès des quartiers, 4 demies journées au minimum par an par des éducateurs de club en lien avec le service des sports de la ville et le service jeunesse, 10 interventions par saison des joueurs et staff d'entraînement dans les écoles ou des rencontres professionnelles, est à notre sens, l'embryon d'une politique sportive. Nous vous prenons au mot. Et nous vous demandons donc d'appliquer la même règle pour toutes les autres associations sportives qui elles aussi interviennent ou pourraient intervenir dans les mêmes conditions que cela

est écrit dans cet article 1. Bien entendu, cela pourrait être modulé en fonction des disponibilités et des ressources humaines de chaque club. Comme pour la première convention et pour les mêmes raisons, nous vous demandons de réduire la durée à 3 ans. Comme je ne vois pas pourquoi vous refuseriez ce que je viens de vous proposer, je vous annonce dès à présent que je voterai pour.

M André Fidelin :
Il y a d'autres interventions ? Mme Le Meur.

Mme Marie Le Meur :
Merci M le Maire. Si vous le permettez, moi aussi j'interviendrai d'emblée sur les deux premiers sujets à l'ordre du jour, en effet, on ne peut pas les distinguer et voter l'un après l'autre pour avoir une vision globale sur la politique sportive de la ville. L'USC s'est constituée en SAS, société à actions simplifiées. M Quillivic vient de le dire. La ville ne peut l'aider financièrement que par le biais de conventions signées entre le club et la ville. L'engagement sur 5 ans m'interpelle. Compte tenu d'une fin de mandat à deux ans, M le Maire, soit en 2020, pourquoi ne pas signer des conventions qui courent pour moins longtemps ? Et pour être transparents, la première convention sur la communication pour 60 000 € par an, ça fait 300 000 € sur 5 ans. Quant à la deuxième convention, là aussi sur 5 ans, je trouve ça très long, missions d'intérêt général, cela veut dire quoi ? D'autres associations interviennent depuis des années souvent bénévolement, auprès des écoles des quartiers, le rugby, le hand et surement d'autres associations. Elles seraient donc en droit de réclamer elles aussi une participation financière. En fait, M le Maire, la politique sportive de votre programme électoral n'a jamais vu le jour. Fini le saupoudrage, il y aura des critères objectifs, etc. Rien. En fait, en tout ça fait 285 000 € sur 5 ans. C'est énorme et les associations s'offusquent de ne pas toutes avoir les mêmes considérations. Ces 585 000 €, c'est au détriment de qui ?
Autre chose, 57 000 €, par an pour la deuxième convention, personnellement je trouve que l'éthique sportive, ça ne se monnaie pas. Ça n'a même pas de prix. Tout ce qu'il y a dans le premier paragraphe, l'éthique sportive, le respect de l'autre, etc. je trouve que ne devrions même pas monnayer cela. On n'a pas besoin de faire une convention et d'écrire cela dans une convention. C'est mon avis personnel.
Autre chose, je voulais peut-être terminer par là. L'état actuel des pelouses à l'USC nous fait craindre une intervention de la fédération pour une mise aux normes avant peut-être le Mondial féminin des moins de 20 ans.
Enfin, et je terminerai là-dessus, comme l'a dit Nicole, on entend çà et là dans les commissions, dans les couloirs, lors de rencontres informelles, un certain mécontentement. Et pour cette raison, pour éviter un vote contraint, pour éviter, dirais-je, tout panurgisme, est-ce qu'on ne pourrait pas demander, et j'en serai favorable, un vote à bulletin secret ? Ce serait, effectivement, plus le reflet des inquiétudes Concarnoises. Merci.

M André Fidelin :
Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :
J'ai bien entendu les explications techniques de Bruno, je ne suis pas un fana de communication vous savez, je crois que la meilleure communication que puisse faire le club c'est ses résultats, on l'a vu d'ailleurs que ce soit en coupe Gambardella, ou en coupe de France. Ce qui m'agace un peu, je l'ai déjà réclamé, c'est que j'attends le projet sportif de l'USC sur les prochaines années. Parce qu'un club qui

se structure comme il est en train de le faire et qui a toute légitimité pour le faire, doit forcément avoir un projet sportif sur 4 ou 5 ans, etc. J'attends ce projet sportif. Je ne suis pas d'accord de donner des subventions sans que l'on ait un vrai projet sportif, et que d'ailleurs on pourrait discuter avec les dirigeants de l'USC. On n'a pas ce projet sportif.
Il y a une chose qui me chiffonne aussi, c'est que le conseil municipal a une légitimité jusqu'en 2020, nous sommes élus jusqu'en 2020. Je crois qu'on a la légitimité de s'engager jusqu'en 2020, mais nous ne l'avons pas au-delà à mon sens. Ce n'est pas un abus de pouvoir mais c'est un abus, certes d'aller jusqu'en 2022. Nous ne voterons pas les deux délibérations que vous allez nous soumettre au vote. C'est vrai que je souscris à ce que dit Marie, un vote à bulletin secret me conviendrait également.

M André Fidelin :
Il y a d'autres interventions ? Oui, Fabrice.

M Fabrice Robin :
Merci M le Maire, je n'interviendrais pas forcément sur le contenu des interventions des dames précédentes, mais je suis un peu surpris que Mme Ziegler relate toujours des « cancans » des « on dit ». Je suis désolé, soyez factuelle, concrète. Est-ce que nous on relaye ce qu'on entend sur vos groupes ou sur vos diverses interventions ? Ce n'est pas le lieu. Je pourrai raconter plein de choses, mais ça ne fera pas avancer la chose. Enfin, je suis toujours surpris que vous interveniez au conseil municipal pour donner votre opinion sur tel ou tel sujet du soir, mais concernant les deux premiers dossiers de ce soir, sur l'USC, lors des dernières commissions, il eut été intéressant que vous soyez présente pour nous évoquer encore votre opinion. Pourquoi attendre le conseil municipal pour relater cet opinion-là ? Il y a 15 jours vous étiez invitée, on vous a attendue, vous n'êtes pas venue.

Mme Nicole Ziegler :
Je le dis, je suis présente aux commissions, effectivement je n'étais pas présente à la dernière commission sports, j'avais d'ailleurs prévenu M Quillivic que je ne pourrais être là. Je n'ai pas pu y être parce que j'ai été prise par une autre réunion qui a été plus longue que prévu. J'ai d'ailleurs vu M Quillivic quelques jours ou quelques heures après. Ce n'était pas en commission, j'en conviens, mais ce n'était pas des « cancans ». Ce que je vous dis ce soir, ce n'est pas une surprise pour vous j'espère. C'est quelque chose que je dis depuis des mois et des mois, peut-être même des années dans cette salle et en commissions. J'attends une politique sportive. J'attends que l'on réunisse les présidents d'associations. J'attends de faire le bilan entre ce qu'attendent les associations sportives et les facultés contributives de la ville de Concarneau. Je veux bien entendre qu'on me tacle parce que je n'étais pas à cette commission, ok. Mais ça ne peut pas être une surprise pour vous ce soir.

M André Fidelin :
Bruno, tu peux intervenir, s'il te plaît. J'interviendrais après.

M Bruno Quillivic :
Mme Ziegler, je sais que vous aimez bien les grandes messes, également au Département, mais c'est souvent pour annoncer des baisses de subventions aux associations. En général, je prends le parti de dire que s'il y a des baisses de subventions, je vais directement vis-à-vis des clubs, leur annoncer directement les

choses en tête à tête avec les dirigeants et les bénévoles. Je trouve que c'est plus naturel de procéder de la sorte. Sur le projet sportif, il a toujours été défini depuis le départ. Le fait de dire qu'il n'y a pas de projet sportif, n'en fait pas une vérité. On a des critères de subventions qui sont très clairs, qui ont été énoncés depuis 2008 et on continue sur cette voie-là. On fait évoluer les subventions en fonction des associations, de comment elles évoluent, du nombre d'adhérents, de leur niveau, d'un certain nombre de projets, du nombre de jeunes.
Effectivement, sur les conventions, aujourd'hui nous n'avions qu'une subvention avec l'USC foot et l'USC basket. Il faut savoir que quand on a repris les rênes en 2018, on n'en avait pas plus avec les associations. C'est le premier point et vous étiez adjointe aux sports à l'époque. Maintenant c'est clair que ces conventionnements avec la SAS doivent être le début d'un conventionnement plus global, et c'est pourquoi on va nécessairement devoir signer avec l'USC basket et l'USC foot parce qu'elles continuent aussi. En dehors des équipes premières, il y a d'autres équipes et il faudra conventionner avec les autres équipes. Je souhaite que nous poursuivions ce travail. Ça prend un peu de temps. Progressivement avec les associations dans leur ordre d'importance, et on conventionnera régulièrement avec parce que je pense que ça nous interroge sur nos envies, sur nos projets et c'est plutôt une bonne chose de le faire et ce conventionnement avec la SAS a permis aussi de voir les contraintes des uns et des autres, de voir les difficultés, c'est plutôt évident.
Vous parlez de la question du temps municipal qui n'est pas celui de la convention. Effectivement, mais pourquoi, tout simplement parce que le temps du club n'est pas le temps de la vie municipale. On a un club qui évolue et qui a un projet sur plusieurs années. Il fait régulièrement monter le niveau des équipes pour augmenter son niveau et il espère avoir des perspectives dans les années à venir sur la ligue 2. Donc, il a besoin de lisibilité. Quand on a signé la convention sur la mise à disposition du stade, effectivement, on a pris la décision de mettre la mise à disposition du stade de 2018 à 2022. C'est pourquoi, pour ces conventions-là aujourd'hui, on décide de prendre le même temps pour donner une visibilité au club et en même temps, permettre dans les conventions aux équipes municipales qui suivront de revoir, par le biais d'avenant, les conventions, il y aura toujours cette possibilité. Si le club descend ou monte c'est aussi une possibilité de révision. Il n'y a pas de soucis là-dessus. Ce n'est pas un document qui est bloqué. On peut tout à fait envisager certaines choses à l'avenir. Enfin, quand vous dites, c'est 285 000 € sur 5 ans, il faut également le faire sur les autres associations parce que les autres associations touchent aussi des subventions. Peut-être à moindre niveau mais c'est aussi aujourd'hui parce que nous n'avons aucun autre club qui est à ce niveau-là de jeu. Il faut comparer ce qui est comparable.
Aujourd'hui, la notoriété de la ville, si on faisait un bilan des articles de presse, qui paraissent à l'échelle nationale, on se rendrait compte que les articles qui proviennent de Concarneau à 40 ou 50 %, viennent de l'US Concarnoise en déplacement à l'extérieur. Il faut raison garder.
Sur l'état actuel des pelouses, on a effectivement eu la météo qu'on a eu cette année, Concarneau n'est pas seule à être touchée. Ce sont toutes les communes, donc au fur et à mesure, on prend des arrêtés, on a par exemple arrêté le terrain pour le match Concarneau-Cholet, pourquoi ? Tout simplement parce qu'on avait eu des matchs de la coupe de Gambardella et le match amical en vue de la coupe du monde. C'est vrai que la pelouse a souffert. Maintenant, on le fait de manière très raisonnable, il y a une gestion au quotidien de la pelouse et lors de la réunion avec la FIFA, notamment l'examinateur de la pelouse a relevé le niveau, c'est-à-dire qu'au départ ils l'avaient classé D, pensant qu'elle risquait d'être en mauvais état,

on est revenu à un niveau C qui est tout à fait normal, dans la moyenne des autres. J'ose espérer qu'il fasse beau dans les mois à venir. Cela a aussi permis à nos agents et aux agents des communes qui recevront les équipes premières, de suivre des formations pelouse, pour justement adapter le terrain, mettre le niveau d'engrais qu'il faut, avoir une vraie formation. C'est plutôt un point bénéfique là-dessus. Voilà ce que je pouvais dire.

M André Fidelin :
Ce soir c'est l'USC qui est concernée, mais c'est aussi, j'ai cru l'entendre, la politique sportive. Est-ce que ça voudrait dire que la municipalité actuelle ne ferait rien pour le sport ? J'espère que ce n'est pas ça. Parce que quand on réhabilite le stade Guy Piriou, il n'y avait rien eu de fait avant. Je crois qu'il était nécessaire qu'on réaménage ce stade.
Les vestiaires étaient dans un état pitoyable. Je dirais que ce n'était plus possible, à la limite, de recevoir les équipes adverses. Je crois qu'à un niveau national, recevoir des équipes avec des vestiaires dans cet état, c'est incompréhensible.
Voilà pour le stade Guy Piriou.
Ensuite, il y a le tennis qui est en cours de construction. Demain vont commencer les travaux pour le complexe d'athlétisme. En parallèle, il y aura une salle de gymnastique digne de ce nom pour l'Hermine et ils le méritent bien.

Il y a bien d'autres équipements qui sont à venir. S'il n'y a pas de politique sportive, alors là, je ne comprends plus. Ensuite, ce que je peux vous dire, c'est que nous sommes réceptifs, nous sommes à l'écoute des autres clubs. Il n'y a pas que les clubs que je viens de citer. Il y a aussi d'autres clubs qui méritent autant que l'on s'intéresse à eux. Mais il est évident que cette programmation d'aménagement et de réalisation d'équipements sportifs a été planifiée depuis bien longtemps, depuis le premier mandat même, puisque c'était déjà dans le mandat de 2008. Chaque chose en son temps, mais il est certain que dans un futur proche, il faudra aussi que l'on ait une vision sur des installations concernant d'autres associations sportives. Nous en sommes conscients, mais nous sommes aussi dans un plan pluriannuel d'investissement, y compris pour le sport. Nous pouvons difficilement en déroger. Je sais que pour certaines associations, c'est un peu long, mais ça viendra par la suite. C'est le premier point.
En ce qui concerne l'USC, j'espère qu'on ne fait pas un procès à l'USC tant ils sont performants et tant ils sont valeureux. 16e de finale de la coupe de France, ¼ de finale pour la Gambardella. Les jeunots, je les ai reçus hier, ils étaient une vingtaine. Quand je vois les efforts qu'ils font avec un entraînement tous les jours en y associant aussi les études, ce sont des efforts énormes. Dans le club, il y a 300 ou 400 licenciés, une centaine de bénévoles. Sans dire qu'on est dans l'élite, parce que c'est le 3e niveau français en ce qui concerne le classement, il y a 2 000 spectateurs à chaque match. Ils nous ont présenté des objectifs intéressants jusqu'à 2022. Oui, c'est un club qui rayonne au-delà même de Concarneau et de la Région. Ils rayonnent au niveau national. On peut le dire maintenant. C'est un club qui valorise l'image de Concarneau, il faut aussi le reconnaître. A ce titre, il est normal qu'il y ait un soutien y compris financier pour leur permettre de rester au moins à ce niveau et voire plus loin s'il le faut dans quelques temps.
On a une politique sportive, ce n'est pas uniquement une politique d'élite. On pourrait en parler longuement. Mais là ça concerne les conventions sur l'USC. Ça me paraît tout à fait logique que ces conventions soient signées parce qu'on est dans des conditions de formalisation. Mais ce club mérite que la ville les accompagne. A ce niveau national, quand on voit ce que les autres collectivités dans

les clubs de même niveau abondent, on s'aperçoit que nous ne sommes pas les plus généreux, loin de là. Voilà ce que je voulais dire.
En ce qui concerne le vote à bulletin secret, la règle, c'est un tiers des membres présents.
Je vais poser la question.
Est-ce qu'il y a des élus qui souhaitent un vote à bulletin secret ? Quels sont ceux qui souhaitent un vote à bulletin secret ?
Il y en a 5.
Il aurait fallu qu'il y en ait 10. Il n'y a pas de nécessité d'un vote à bulletin secret. C'est bien, parce qu'après tout, ça permet de voir ceux qui peuvent avoir un langage et qui voteraient différemment. Je trouve que ce n'est pas plus mal.
C'est peut-être ça d'ailleurs le problème que vous présentez.
Oui, Antony.

M Antony Le Bras :
Pour revenir à l'essentiel du problème, qui n'est pas si énorme que ça, le problème principal qui a été soulevé c'est la durée des conventions. C'est très bien de conventionner. La prudence impose de signer des conventions annuelles, bi annuelles voire tri annuelles. Ça a toujours été le cas dans les conventions municipales. Parce que qui dit convention, dit contrepartie. Il y a toute une liste de contreparties. L'USC doit faire ça, ça, ça et ça. L'intérêt d'avoir un renouvellement tous les ans permet de vérifier que chacune des parties a bien respecté ses obligations. C'est tout simplement ça. Je trouve que c'est imprudent d'aller sur 5 ans.

M André Fidelin :
Bruno a répondu à ces questions, on ne va pas y revenir. Je ne vais pas répéter ce qu'il a dit. Après l'intervention des uns et des autres je propose que l'on vote. On ne va pas faire une partie de ping-pong sur la première délibération.

M Claude Drouglazet :
Si vous me le permettez ?

M André Fidelin :
Dix secondes.

M Claude Drouglazet :
Je ne veux pas du tout polémiquer sur ce sujet-là. Je ne sais pas si ici il y a des gens qui ont joué à l'USC mais moi, oui. Et je suis effectivement un supporter de l'USC. Mais ici, je suis conseiller municipal. Quand je parle du projet à Bruno, pour moi l'idée, c'est si l'USC monte en D2, qu'est-ce qu'on fait ? On change complètement de dimension.
Je ne suis pas à la commission des sports, je découvre le dossier en conseil municipal, c'est un dossier qui aurait très bien pu passer en commission des finances d'ailleurs, entre nous soit dit. Je suis membre de la commission des finances. Ce n'est pas du tout un vote contre l'USC, c'est un vote qui ne me satisfait pas dans les conditions dans lesquelles il est mis aujourd'hui au vote.

M André Fidelin :
Oui, Bruno, et après on vote.

M Bruno Quillivic :
Juste pour répondre à cela, comme je l'ai dit encore une fois, qu'ils montent ou qu'ils descendent, de toute manière, les conventions nous permettent de prendre des avenants, pour modifier à la hausse ou à la baisse. De la même manière, si l'équipe municipale a des ambitions autres vis-à-vis du club, il y a ces avenants qui pourront tout à fait permettre un remplacement de la subvention.

M André Fidelin :
Chaque chose en son temps. Je propose le vote de cette délibération, qui concerne la convention de prestations de communication entre la ville de Concarneau et la SAS USC.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 28 voix POUR, 2 CONTRE (Mme JAN, M DROUGLAZET), 2 ABSTENTIONS (Mme LE MEUR M, M BONNEAU), Mme LE MEUR G n'étant pas arrivée.

2	Sports-nautisme : Convention de missions d'intérêt général entre la Ville de Concarneau et la SAS Union Sportive Concarnoise (SAS USC) – Saisons 2018-2022

Mme Gaël Le Meur arrive avant les votes de ce rapport, vers 19h35.

M Bruno Quillivic :
En 2017, une Société à actions simplifiées (SAS) a été créée afin de gérer en direct l'équipe 1re du club USC engagée dans le championnat de football National.
La Ville de Concarneau et la SAS USC se sont entendues pour créer un partenariat destiné à accompagner le club et à prendre en compte l'engagement citoyen de l'équipe 1re sur le territoire de Concarneau.

La présente convention prévoit les dispositions de cet engagement réciproque.

La ville de Concarneau versera une subvention annuelle de 57 000 € TTC. En contrepartie, la SAS USC s'engage, dans l'article 1, à mettre en œuvre diverses actions de promotion et d'intervention de l'équipe 1re en direction de la population.

Il est entendu que cette convention d'une durée initiale de 5 années (2018-2022) sera remise en cause en cas de descente ou de montée dans la hiérarchie footballistique.

Vu l'avis favorable de la commission sports-nautisme du 30 mars 2018,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser M le Maire à signer la convention de mission d'intérêt général ci-annexée.

M André Fidelin :
Merci Bruno. Oui, Mme Ziegler.

Mme Nicole Ziegler :
Je reviens à ce que j'ai dit tout à l'heure et ce qui a été argumenté aussi par Marie concernant l'article 1. Je n'ai pas fait de football, je n'ai pas joué à l'USC. Quand je faisais du sport, je pense que la majorité des sportifs, le respect des principes éducatifs et de l'éthique sportive, ça va de soi. Je trouve surprenant de mettre ça dans une convention. Et pour vous dire, ça me choque un peu. C'est une évidence et c'est l'inverse qu'on doit dénoncer. Ça, c'est normal d'une part. Et d'autre part, comme tous ces points de l'article 1, il y a un certain nombre d'autres associations qui font la même chose, peut-être à la différence qu'ils n'ont pas un staff d'entraîneurs et des joueurs aussi professionnels, etc. Mais ils le font. Si cela s'applique à cette association, il faut l'appliquer à d'autres de la même façon où en fonction de ce que j'ai dit tout à l'heure de la disponibilité de leurs bénévoles mais on peut adapter. Mais je pense que cette convention-là d'intérêt général, ça veut bien dire ce que ça veut dire, doit s'appliquer à tous les clubs.

Si vous me dites oui, je vote pour.

M André Fidelin :
La démarche éthique dans le sport, fait partie des bases, la sociabilité, la solidarité, le respect de l'adversaire, le respect de l'arbitre. Tout cela on le connaît. Mais ce n'est pas mal de le rappeler non plus, dans la mesure ou peut-être que tout le monde ne le sait pas. Nous on le sait, parce qu'on a fait du sport et que ça nous paraît normal. Mais c'est bien de le rappeler, ça fait partie des bases éducatives du sport dans toutes les disciplines d'ailleurs. Il n'y a pas que dans le football. C'est dans tous les sports. On est bien d'accord. Maintenant, nous faire un procès d'intention parce qu'on a mis ce tiret-là, c'est un peu maladroit. C'est bien de le rappeler, c'est tout mais ça s'arrête-là.
Bruno, tu voulais compléter ?

M Bruno Quillivic :
Non, c'est bon.

M André Fidelin :
Tu voulais dire ce que j'ai dit ?

On va voter, si vous le voulez bien.

Ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Absentions ?

Le rapport est adopté par 27 voix POUR, 2 CONTRE (Mme JAN, M DROUGLAZET), 4 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR M, ZIEGLER, MM LE BRAS, BONNEAU).

Conseil municipal du 12 avril 2018

3	Sports-nautisme : Transat AG2R La Mondiale – Convention entre la Ville de Concarneau et la SAS OC SPORT PEN DUICK

M Bruno Quillivic :
Pour la 7e fois, (2006-2018) le village départ de la Transat AG2R La Mondiale Concarneau Saint Barthélémy va s'installer à Concarneau dans le bassin de l'arrière port du 13 au 22 avril 2018.

Vingt équipages sont attendus (dix-neuf équipages car il y a eu un souci médical) prendront le départ le dimanche 22 avril pour cette Transat en double disputée sur des monotypes de la classe Figaro Bénéteau.

La ville de Concarneau est partenaire de l'organisation de cette Transat et notamment dans le cadre de l'aménagement et de l'animation du village départ. La présente convention prévoit les dispositions du partenaire et des engagements de OC SPORT PEN DUICK et de la ville de Concarneau.

La ville de Concarneau ne verse aucune subvention ou participation à OC SPORT pour l'organisation du village départ. Seule la location de l'espace destiné au stand de la ville fera l'objet d'une facturation d'un montant estimé à 2 650 € TTC.

La ville de Concarneau prévoit dans son budget une enveloppe de 100 000 € lui permettant de prendre en charge directement les frais de gardiennage, d'installation technique, d'animation et de communication.

Vu l'avis favorable de la commission sport nautisme du 30 mars 2018,

Il est proposé au conseil municipal :
- d'autoriser le Maire à signer la convention ci-annexée.

M André Fidelin :
Merci Bruno. Est-ce qu'il y a des interventions ? Oui, Mme Le Meur.

Mme Marie Le Meur :
Ayant la procuration de Pierre-François, si vous me permettez, je voudrais lire le dernier mail qu'il avait envoyé le 27 mars avant son départ pour les mers australes, faisant part de ses interrogations avant la commission nautisme et sport du 30 mars, à laquelle tu n'avais pas participé, Nicole à ton grand regret.
« Je suis malheureusement absent pour un mois pour cause de reportage dans les mers australes, pouvez-vous néanmoins préciser quelques points concernant la convention avec OC SPORTS. A-t-on fait une évaluation des coûts de prestation, salaires de l'animateur, location des vedettes aux passagers, frais techniques, fourniture des fluides etc, à la charge de la commune de Concarneau ? Je suppose qu'il existe un contrat de partenariat avec CCA, qui implique une participation financière. Quel est le montant de cette participation ? Par ailleurs, le contrat précise que les seuls visuels qui peuvent être déployés sont ceux fournis par OC SPORT ce qui semble en contradiction avec ce que nous avait annoncé M Bruno Quillivic, lors de la dernière commission avec une possibilité pour la ville de déployer ses propres affiches et ses visuels avec la mention de Concarneau. Enfin, je trouve regrettable que sur les réseaux sociaux, aucune référence ne soit faite à la ville de

Concarneau. On retrouve les #PASSION, #SOLIDARITE et autres sur les messages, mais jamais le #CONCARNEAU qui serait un moyen simple de référencer l'investissement de la ville. Et une fois de plus, j'ai le sentiment que rien n'a été négocié et qu'aucun niveau d'exigence n'apparaît de la part de la ville. ».
Ce sont les termes de Pierre-François.

Micro non allumé, inaudible….

M André Fidelin :
Oui, tous les deux ans il dit un peu la même chose. Oui, Mme Jan.

Mme Marianne Jan :
Vous connaissez notre position par rapport à cette organisation de l'AG2R. J'ai fait un petit commentaire qui m'affole. Je ne suis peut-être pas la seule, quant au total des subventions qui sont allouées à l'AG2R. C'est un des montant les plus conséquents. La CCI estime à 300 000 € l'argent qui va être versé. Le département pour 100 000 €, la région 85 000 €, Concarneau 100 000 €, CCA, 50 000 €, ce qui fait un montant de 635 000 € pour les subventions. La solidarité avec Saint Barth, après Irma, se résume à avoir des ventes aux enchères de tableaux, de photos ou de souvenirs de concurrents de la transat. Cela ne fournira sûrement pas un montant à la hauteur des subventions encaissées par l'AG2R, et tout ça pour venir en aide à une école de voile. Est-ce vraiment la priorité qui se trouve à Saint Bart ? Est-ce une aide à la population ? Il me paraît que c'est une opération surtout pour se donner bonne conscience. D'autre part, pour les subventions il faut aussi prendre en compte que la ville prend à sa charge et là, la liste est longue, le coût des communications téléphoniques, l'installation des moyens de communication, le nettoyage quotidien du site, la mise à disposition de la presse et télévision, 2 vedettes rapides, 5 vedettes pour le départ, un animateur spécialisé pendant la semaine, la mise à disposition gracieuse de l'espace scène, espace animation, espace presse et parkings.
Mais la ville aura un espace de 25 m² qui sera facturé à hauteur de 2 650 €. Ce qui me paraît être un gag et faire payer celui qui met à disposition gratuitement. Mais pour l'utiliser, il doit payer.
Alors au total, combien tout cela va coûter ? Cela peut paraître un gag, mais cela ne me fait pas rire. Tout l'argent englouti dans cet événement, c'est l'argent public des Concarnois. On est en droit de se poser au final la question combien tout ça va-t-il coûter ? Alors que l'on regarde à donner des subventions pour les réparations des écoles publiques ou même au financement des services sociaux.

M André Fidelin :
Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui, Mme Le Meur.

Mme Gaël Le Meur :
Tout d'abord, je m'excuse pour mon retard. Je voulais rejoindre ce que disait Pierre-François Bonneau, pour avoir l'historique de cette course depuis 2006, je regrette vraiment l'évolution du partenariat qu'il y a avec Penduick OC SPORT et la ville parce qu'on a vraiment le sentiment que la ville a perdu en terme de visibilité. Que ce soit en amont lors du salon nautique, que ce soit dans le document, il n'y a qu'à voir le supplément du Télégramme aujourd'hui, pour quelle raison la ville n'a pas la même visibilité que les autres partenaires historiques ?

Déjà, l'absence du nom depuis un certain nombre d'années de Concarneau et Saint Barthélémy, c'est vraiment regrettable, mais on avait déjà eu l'occasion de le dire et je pense qu'à un moment il faudrait quand même revenir à ces points-là parce que maintenant, d'autant plus sur les réseaux sociaux, Concarneau au même titre que Saint Bart n'apparait plus.
C'était vraiment un point que je souhaitais faire.
Vous avez dit qu'il n'y avait pas de droits d'entrée. Ça n'est valable que pour cette année. Sauf erreur de ma part, il me semble que jusqu'en 2016 il y avait un droit d'entrée de la ville. J'aimerai bien que vous me précisiez cela parce qu'auquel cas, il faut comparer ce qui est comparable, à savoir, ce qui est de l'ordre du droit d'entrée et ce qui est de l'ordre de l'apport de la ville, que ce soit en services, en fournitures diverses et variées qui ont été notamment évoqués par Marianne.
Je pense que de Transat en Transat, le budget ne se réduit pas. Je suis favorable à l'accueil de la course, c'était la municipalité de l'époque qui avait accepté d'accueillir cette course qui partait initialement de Lorient. Il n'y a pas d'ambiguïté de ma part, mais je trouve que la ville manque, et j'inclue aussi l'agglomération, parce qu'on voit encore moins l'agglomération que la ville. Je pense qu'il y aurait matière à faire en terme d'image et de retombées pour la ville parce que malgré tout, ce qui est représenté en terme de budget n'est pas neutre.

M Bruno Quillivic :
Je vais répondre à plusieurs questions. Contrairement à ce qui était indiqué ça a été négocié et bien négocié. Tout d'abord, par rapport à l'édition précédente, il y a eu un certain nombre de dépenses qui avaient vocation ou tendance à augmenter. Et on a obtenu qu'elles restent au même niveau. C'est vrai que par rapport à l'édition précédente, ce qui change un peu, c'est qu'auparavant, CCA versait une subvention à la ville, ce qui permettait à la ville d'intervenir à hauteur de 150 000 €, majoritairement pour des animations au niveau de la ville de Concarneau. Maintenant, CCA a fait le choix, et c'était votre demande aussi Mme Le Meur, de subventionner directement OC SPORTS dans le but d'avoir un logo et ainsi avoir une lisibilité mais qu'on leur offrait de toute manière aussi via le site. Mais je comprends l'aspect juridique. Maintenant sur le nom, « Transat AG2R La Mondiale - Concarneau Saint Barthélémy », nous c'est comme cela qu'on l'appelle effectivement dans la convention, il est dit Transat AG2R La Mondiale, ce sujet vient à chaque négociation. Mais effectivement, OC SPORT qui est organisatrice d'autres événements, nous précise par exemple pour la Route du Rhum, ce n'est pas la Route du Rhum Saint Malo - Pointe à Pitre, c'est la Route du Rhum, destination Guadeloupe. Destination Guadeloupe, pourquoi ? Parce que la Région Guadeloupe a mis un financement qui est extrêmement imposant par rapport à la ville de Saint Malo. Donc, elle a acheté le nom de cette transat. A Concarneau, la participation de l'AG2R pour la Transat est beaucoup plus conséquente que ce que la ville met dans la course. On met effectivement 100 000 €, majoritairement pour de l'animation, mais il y a aussi des prestations techniques qui sont listées dans la convention. Mais effectivement, le nom de la transat, c'est Transat AG2R - La Mondiale, et ce n'est pas Concarneau – Saint-Barthélemy. On le redit, mais c'est effectivement le cas.
Maintenant, ce qui change sur cette édition, c'est que quand même, on a souhaité que Concarneau soit plus visible dans la course, et c'est vrai qu'on réalise un certain nombre d'affiches. Elles arriveront demain dans tous les commerces, Concarneau accueille la Transat AG2R La Mondiale. Il y aura ensuite dans un second temps, via le bateau Concarneau Entreprendre, une campagne d'affichage, Concarneau dans la course pour faire remarquer à nos visiteurs, l'intérêt de Concarneau. Je rappelle

que la ville de Concarneau voit son logo et il y a toujours sur toutes les affiches Concarneau Saint Barthélémy, peut-être écrit en plus petit, et un peu moins lisible, mais c'est tout de même noté sur les affiches. En terme de lisibilité, on en a quand même, sur tous les documents qui sont publiés, que ce soit pour l'AG2R, que ce soit pour la CCI, le Maire de Concarneau fait un édito au titre de la ville et de CCA. Il y a un certain nombre de points de lisibilité qui ont été accordés. Le but d'OC SPORTS, c'est qu'effectivement on parle de la course aussi dans la ville et que la ville s'approprie et continue de s'approprier cette course de plus en plus. En terme de visibilité, c'est plutôt positif. J'étais à l'Office de tourisme tout à l'heure et pour le week-end du départ, de nombreux hôtels affichent complet. C'est plutôt en terme d'économie, il y a l'aspect, on met 100 000 € dans l'événement mais encore une fois, c'est sur de l'animation qui profite majoritairement aux Concarnois. On a de la chance d'avoir un village pendant plus d'une semaine. C'est plutôt positif. Ça fait parler de la ville. On a au niveau des hôtels de bons résultats pour lancer la saison. Et on a une communication nationale de la ville de Concarneau, de la ville départ qui se fait par le biais des radios, des médias, de la télévision. Ça participe. C'est sûr que c'est difficilement mesurable. Mais globalement, quand on investit un euro, on en récupère facilement trois, voire quatre euros, à mon avis.

C'est pareil pour tous les événements, comme le Tour de France. Maintenant, sur les questions des 100 000 €, Mme Jan. Ces 100 000 €, ne sont pas une subvention à OC SPORTS. C'est une participation de la ville à l'aménagement du village et à la réalisation d'animations pour le village. On participe à l'animation du village. Effectivement, on prend un stand, c'est le seul coût directement versé à OC SPORTS qui concerne la location du stand. Sur les valeurs de solidarité qui sont définies, effectivement, il y a plusieurs projets de solidarité. C'est certes l'Île de Saint-Barthélemy. Mais Saint-Barthélemy et Saint Martin ont été touchés par deux ouragans. Jusqu'à preuve du contraire, ça reste notre pays et la volonté c'était qu'il y ait un lien avec la Transat AG2R pour la voile. Comme le club de voile de Saint-Barthélemy a été dévasté suite à l'ouragan, l'idée était de porter un partenariat par rapport à l'AG2R. Nous, pour notre part, sur Concarneau, il y a eu des démarches qui ont été entreprises au moment des ouragans par la Croix Rouge, et c'est la Croix Rouge que nous mettrons en valeur sur notre stand. Il y aura un photomaton avec une possibilité de dons etc. Les dons effectués sur le stand iront à la Croix Rouge. C'est le partenaire qui s'est mobilisé depuis le départ sur l'événement. On souhaite donc continuer à l'accompagner sur cette question.

Sur les questions de Pierre-François Bonneau concernant les coûts de prestations, il demande le salaire de l'animateur. Tous ces éléments je les ai donnés en commission, et donc il aura le compte-rendu. L'animateur, c'est 4 620 €, la location de la vedette à passagers ville c'est 2 860 €. A noter, cette année pour la vedette à passagers, nous avons pris la vedette Azenor dont l'entreprise est basée à Concarneau. Auparavant, nous faisions appel aux vedettes de l'Odet parce qu'il n'y en avait pas d'autres. Ça nous a permis de faire une économie substantielle sur la location parce que nous avons diminué de 4 000 €, la location de cette vedette. Nous avons également la location d'une vedette presse pour 3 990 €. Je rappelle que sur le budget, on a quand même plus de 40 000 € dédiés à l'animation du village avec des concerts que je vous invite à venir voir nombreux.

Les frais techniques je ne reviendrais pas, mais ça reste mineur.

Le contrat précise que sur les visuels qui peuvent être déployés par OC SPORTS, j'en ai déjà parlé, il y aura des affiches – Concarneau accueille la Transat AG2R La Mondiale. Elles seront affichées dès demain dans les commerces de la ville de Concarneau.

Voilà ce que je pouvais dire en réponse.

M André Fidelin :
En parlant d'affiches, il y avait en amont au Salon Nautique, une grande présentation de cette Transat avec Concarneau, ville départ. 100 000 € peuvent paraître importants, c'est sûr. Mais d'abord ça répond à un cahier des charges, deuxièmement, nous intervenons sur la logistique, nous intervenons également sur l'animation, tu l'as dit Bruno avec 4 concerts. Nous intervenons aussi sur l'image et le rayonnement de la ville. Tout à l'heure on en parlait pour l'USC, là encore c'est un événement maritime et nautique qui dépasse les frontières régionales sur le plan du support de communication mais également sur le plan économique. On l'oublie ça. Comme tu le disais, Bruno et je le savais également, les hôtels sont complets la semaine prochaine. Pour ce début de saison, je pense que les commerces également attendent ces événements. Il y a eu Livre et Mer la semaine dernière. Il y a maintenant cette transat. Mais il y a également une succession d'événements qui enrichissent l'intérêt et l'image de Concarneau. Le droit d'entrée, c'était 50 000 € jusqu'en 2012, et ensuite il n'y a pas eu de versement de droit d'entrée. On intervient uniquement sur la logistique et sur les animations.
Concernant les subventions, il y a des subventions de la Région et du Département. Là je vous invite à poser la question à la Région et au Département sur les subventions versées par ces deux collectivités. On vous explique pour Concarneau, mais maintenant pour la Région je ne connais pas les motivations. Mais sachez que de toute façon, c'est un engagement partenarial entre la ville de Concarneau, la CCI, le Conseil départemental, le Conseil régional, la ville de Saint-Barthélemy, j'en passe sûrement, l'AG2R La Mondiale qui est le premier partenaire et bien sûr CCA que j'allais oublier. C'est un engagement partenarial depuis de nombreuses années. Au contraire, ça démontre l'attractivité maritime et nautique de notre territoire. Oui, Antony.

M Antony Le Bras :
On gagne toujours à avoir plus de transparence. En fait, ce que nous voudrions savoir, c'est le budget global pour la collectivité, la ville de Concarneau, de la prestation globale. C'est-à-dire, les 100 000 € qui sont listés ici ce sont les décaissements. Mais après, il faut inclure l'ensemble des frais de personnel de l'ensemble des services qui travaillent depuis longtemps sur cet événement. Il serait intéressant d'avoir le coût global. Pendant qu'ils font ça, ils ne font pas autre chose. Vous gagneriez à ce que nous ayons le budget. Je ne crois pas avoir déjà eu le budget global. Ça s'appelle de la comptabilité analytique.

M André Fidelin :
La CCI, sur les 300 000 €, elle ne se gêne pas justement de mettre en valeur l'ensemble des postes, y compris du personnel et ainsi de suite. Peut-être que nous, on mériterait qu'on le fasse.

M Bruno Quillvic :
Il n'y a rien à cacher. On a un chargé de mission pour la Transat AG2R, ce sont 11 000 € pour ce poste dédié à cette Transat. Mais effectivement il y a d'autres agents qui peuvent intervenir sur leur temps de travail, mais au titre de ce qu'on leur demande et de la politique de la ville. Mais on n'a rien à cacher. Oui, ça a un coût.

M Antony Le Bras :
Là, on s'apercevrait que le coût est énorme.

M Bruno Quillvic :
Mais, il n'y a pas de souci, M Le Bras.

M André Fidelin :
Qui veut intervenir à nouveau ? Claude ?

M Claude Drouglazet :
Vous interpellez Marianne, mais en fait je vais répondre parce qu'on a travaillé le dossier ensemble. En fait, on a une divergence de fond sur cette affaire. C'est un peu aussi la même explication que pour l'USC en terme de communication. On est obsédé par la communication. Vous avez voyagé comme moi, tout le monde voyage, mais Concarneau est connu ! Il faut arrêter d'être obsédé en disant que personne ne connaît Concarneau. Je pense qu'il y a une vraie obsession autour de ça. Je voyage aussi ailleurs qu'en Bretagne, Concarneau est connu. Quand vous dites que vous êtes de Concarneau, c'est connu.
C'est pour cela que nous avons une divergence de fond sur l'appréhension de ces dossiers. C'est quand même notre argent et l'argent des Concarnois qui est en jeu. Nous nous estimons qu'effectivement le rapport qualité prix n'est pas bon. Je vais vous citer un exemple, lors de la dernière Transat AG2R, Bruno nous disait tout à l'heure qu'on avait des partenariats télévisés, j'étais au chenal du Passage à regarder le départ, je me suis précipité chez moi pour regarder FR3, c'était diffusé en direct sur FR3 Bretagne mais pas sur FR3 National. Faire de la publicité pour Concarneau en Bretagne, ça me semble assez inutile et même en France. Il faut dépasser en cela. Je vous le dis comme ça, mais c'est une divergence de fond.

M André Fidelin :
Bruno, tu réponds et après on vote.

M Bruno Quillivic :
Il y a une différence entre être connu et venir à Concarneau. Cet événement-là nous permet à la fois d'être connu de l'extérieur, parce qu'effectivement quand on parle de la Transat AG2R La Mondiale on sait que c'est à Concarneau, au même titre que la Route du Rhum, on sait que c'est à Saint Malo. Quand on a une semaine d'animation en avant saison et qu'on recherche un endroit, on connaît effectivement Concarneau pour sa Ville-Close mais la Transat peut aussi être un élément déclencheur pour venir, et j'en veux pour preuve, les réservations dans nos hôtels. Ça participe à l'événement et c'est une vraie politique en matière de nautisme au niveau de la ville. L'objectif de la ville c'est que les enfants, dès le plus jeune âge commencent la voile sur nos supports. En CM2, toutes les classes des écoles de Concarneau ont été sur un support. L'idée de dire ensuite pour ceux qui le souhaitent, ceux qui accrochent, ceux qui le sentent, passent à la SRC pour pratiquer la voile en compétition. Et peut-être que sur tous ces jeunes, on aura des jeunes qui entreront dans les métiers du nautisme ou peut-être qu'on aura des jeunes qui entreront dans la compétition. Marquer Concarneau pour la course au large, on a ici la Solo qui a été une réussite. Elle a été à mon sens plus mis en valeur qu'elle ne l'est aujourd'hui. Ça c'est un débat. Et on a l'AG2R La Mondiale, qui permet une diffusion beaucoup plus nationale et pas seulement à l'échelle bretonne. Il n'y a pas que la télévision, il y a les supports média, les radios, les magazines presse. Cela participe à toute cette politique en matière de nautisme qu'on veut développer. On a la mer partout autour de nous et on ne la regarde pas. L'idée depuis déjà quelques années, tout d'abord quand on a refait le pôle nautique, c'était dans cette ambition-là. C'était donc de mettre les enfants sur

l'eau. J'en profite d'ailleurs pour signaler que le 23 juin on renouvelle une opération qui existe depuis quelques années maintenant, qui s'appelle tout « Concarneau navigue » où les plaisanciers, le « Marche Avec », tous les bateaux qui sont volontaires, de mettre à disposition gracieusement et permettre à la population de découvrir la mer. On ne s'imagine pas le nombre de Concarnois qui n'ont jamais vu Concarneau depuis la mer. C'est une opération qui est à suivre et ça fait partie de l'ensemble de notre politique vis-à-vis du nautisme.

M André Fidelin :
Bien vu Bruno. Ecoutez, nous allons passer au vote parce que là on n'en est qu'au début…

Mme Gaël Le Meur :
J'ai juste une question.

M André Fidelin :
…de ce conseil municipal qui est très copieux.

Mme Gaël Le Meur :
Excusez-moi !

M André Fidelin :
Alors, nous allons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour cette convention avec…

Mme Gaël Le Meur :
C'est toujours pareil.

M André Fidelin :
Toujours pareil, oui.

M Bruno Quillivic :
Au moins ici il y a du débat.

M André Fidelin :
Oui, au moins il y a du débat. Ceux qui disent qu'il n'y a pas de débat, je ne comprends pas.

Mme Gaël le Meur :
Mais c'est toujours pareil.

M André Fidelin :
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 27 voix POUR, 2 CONTRE (Mme JAN, M DROUGLAZET), 3 ABSTENTIONS (Mme LE MEUR M, MM LE BRAS, BONNEAU). Mme LE MEUR G ne prenant pas part au vote.

Conseil municipal du 12 avril 2018

4	Services techniques : Remplacement de réseaux ENEDIS – rue de Verdun, au Passage – Accompagnement en matière de réseaux téléphoniques et d'éclairage public - Convention entre la Ville de Concarneau et le SDEF

M Marc Bigot :
Considérant que dans le cadre de la réalisation des travaux ENEDIS, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de Concarneau afin de fixer le montant du fonds de concours qui sera versé par la commune au SDEF,

Considérant que l'estimation des travaux se monte à :

Éclairage public et téléphone	30 000 € TTC
Soit un total de	**30 000 € TTC**

Considérant que selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 29 octobre 2014, le financement s'établit comme suit :

Financement du SDEF	0 €
Financement de la commune	30 000 € pour les télécommunications et l'éclairage public
Soit au total une participation communale de	**30 000 € TTC**

Considérant que les travaux réalisés de manière discrète (souterrain) rue de Verdun par Enedis doivent être accompagnés d'un enfouissement des réseaux de télécommunications et d'éclairage public,

Considérant que les travaux des réseaux de télécommunications et d'éclairage public sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune et non du SDEF et qu'il y a lieu de réaliser une convention de maîtrise d'ouvrage unique afin de permettre l'intervention du SDEF sur la globalité de l'opération d'enfouissement de réseaux,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'accepter le projet de réalisation des travaux d'effacement des réseaux rue de Verdun.
- d'accepter le plan de financement proposé par le Maire,
- d'autoriser le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF et ses éventuels avenants.

J'ai quelques précisions pour tout cela. L'objectif bien évidemment c'est de sécuriser les réseaux dans la mesure du possible d'ailleurs de faire disparaître principalement l'aérien, de les placer en souterrain, voire comme on le connaît sur certaines rues de Concarneau le long des façades, dans un souci de sécurité et d'embellissement de la ville. Vous aurez certainement des questions, mais je vais anticiper et parler des zéro euro de participation du SDEF. Il s'agit d'une enveloppe

globale sur plusieurs années. Actuellement les fonds du SDEF ont été intégralement occupés par le chantier de la rue de Lanriec.

M André Fidelin :
Merci Marc. Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :
C'est une question, pourquoi la priorité à la rue de Verdun ? Alors que dans la rue Mauduit Duplessis par exemple, il y a un effacement de réseau sur la moitié de la rue simplement mais pas sur le haut. Je ne sais pas ce qui justifie la priorité sur la rue de Verdun.

Mme Marianne Jan :
Ce sont les tranchées.

M Marc Bigot :
C'est une bonne remarque, les tranchées rue de Verdun c'était une chose. Mais c'est pour une raison très simple. Tu es connaisseur du secteur et plusieurs poteaux électriques sur ce secteur-là étaient vraiment fatigués. Ça se fait effectivement par tronçons. Que ce soit au Passage ou ailleurs, l'idéal serait de faire disparaître petit à petit les réseaux aériens. La principale raison est la vétusté et la dangerosité que présentaient certains poteaux.

M André Fidelin :
Mme Ziegler.

Mme Nicole Zeigler :
Non, juste qu'il n'y ait pas de coup de pioche malencontreux et que la ville de Concarneau n'ait pas le….

M André Fidelin :
On peut passer au vote ? Pardon, Antony.

M Antony Le Bras :
Je n'ai pas de question là-dessus mais je trouve quand même dommage que vous ne donniez pas la parole à l'opposition quand on la demande. C'est vrai que l'ordre du jour est très long…

M Bruno Quillivic :
Venez à la Région.

M André Fidelin :
Venez à la Région ou au Département.

M Antony Le Bras :
Je ne suis pas conseiller régional si vous avez remarqué.

M André Fidelin :
Non, mais ça va. Antony, non c'est bon.

M Antony Le Bras :
Non, mais M Fidelin.

M André Fidelin :
Il n'y a pas de débats, ici Antony ?

M Antony Le Bras :
Mais laissez-moi terminer.

M André Fidelin :
Il y a un moment où il faut arrêter les débats sinon on y passe la nuit.

M Antony Le Bras :
Si l'ordre du jour est aussi long que cela, c'est vous qui faites l'ordre du jour. On a qu'à faire des conseils municipaux un peu moins longs. Il n'y en a pas eu en janvier et février. Pourquoi on a des conseils municipaux avec tant de points à l'ordre du jour ?

M André Fidelin :
On va passer au vote si vous le voulez bien.
Ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR. Mme LE MEUR G ne prenant pas part au vote.

Je me souviens avoir assisté il y a déjà quelques années aux conseils municipaux. Je pense que les débats étaient certainement plus courts qu'aujourd'hui.

Nous allons passer aux finances si vous le voulez bien. Il s'agit du budget primitif 2018. On va vous présenter à l'écran les éléments.

Conseil municipal du 12 avril 2018

5	Finances : Budget primitif 2018 – budget principal

M Alain Nicolas :
Je ne serais pas long. En général je suis assez rapide. Allez, allons-y, il faut que ça chauffe.

Nous traitons ce soir du budget primitif 2018. Nous avons lors du précédent conseil municipal traité du débat d'orientation budgétaire, c'est dans la continuité. C'est toute une série de chiffres. C'est assez fastidieux et j'essaierai de ne pas y passer trop de temps.

Nous allons tout d'abord voir le budget principal et ensuite les budgets annexes. Les équilibres budgétaires, la présentation par nature et ensuite par fonctions.

Sur la première diapo, nous avons les orientations budgétaires 2018 qui s'articulent autour des objectifs suivants :

- Limiter le recours à l'emprunt afin de retrouver des marges de manœuvre en investissement. Il faut emprunter moins que ce que l'on rembourse.
- Le produit fiscal devrait évoluer au minimum en fonction de la variation physique et nominale des bases d'imposition. C'est éviter d'augmenter la pression fiscale.
- La capacité de désendettement devra se stabiliser autour de 10 ans à l'issue de la période. J'espère qu'on sera en deçà.
- Optimiser les moyens, préserver les équilibres financiers et mettre en commun les outils avec l'EPCI, c'est-à-dire CCA.

Une fois qu'on a dit ça on attaque le budget principal et les budgets annexes, les SPA et les SPIC vous les connaissez depuis ces quatre années que l'on présente le budget.

Le budget principal, équilibre budgétaire 2018.
Le budget principal 2018 est présenté en équilibre en section de fonctionnement à un montant de 25 713 946 € en diminution de 0.7% par rapport au BP 2017 et en section d'investissement à un montant de 8 151 895 € en augmentation de 15.2% par rapport à 2017.

Après neutralisation des dépenses inscrites au BP 2017 au titre de la lecture publique (394 519 €) nous avions la lecture publique auparavant, ce n'est plus le cas depuis le 1er janvier, c'est passé à CCA et au BP 2018 pour la transat Concarneau Saint Barth (112 362 €), les dépenses de fonctionnement du BP 2018 enregistrent une évolution de +0.4% par rapport au BP 2017. On a une légère évolution qui est chiffrée à 0.4%.

Les dépenses réelles de fonctionnement, c'est-à-dire les dépenses totales de fonctionnement diminuées des mouvements d'ordre (ce sont les dotations aux amortissements) et du virement à la section d'investissement (le résultat d'exercice) atteignent 22 441 183 € contre 22 621 180 € en 2017 toujours à périmètre comparable, (hors lecture publique et Transat Concarneau Saint-Barth), soit une diminution de -0.80% ou - 180 K€.

Les recettes réelles de fonctionnement diminuent de -0.70% (181K€) par rapport à 2017. Après neutralisation de l'attribution de compensation et des recettes liées à la bibliothèque de Concarneau, les recettes réelles de fonctionnement sont prévues en augmentation de +441K€ au BP 2018 soit +1.8%.

Sur la diapositive suivante, nous passons aux dépenses de fonctionnement.

Vous avez toutes les dépenses de fonctionnement par chapitre. Au chapitre 011, les charges à caractère général qui correspondent à toutes les charges extérieures. Ces charges à caractère général représentent 24 % du budget, 24 % des dépenses réelles de fonctionnement. Nous avons ensuite les charges de personnel qui représentent 53.4%. Elles étaient de 54.4% l'année dernière et 55 % en 2016. On constate un tassement dans le bon sens, des charges de personnel par rapport au total des charges, ceci est lié aussi en partie aux transferts d'activité en direction de CCA.
En atténuation de produits, nous avons 156 K€ au chapitre 014, ça représente 0.7 % des dépenses de fonctionnement. C'est relativement faible. Nous avons ensuite le chapitre 65 qui est un chapitre important parce que nous y retrouvons les subventions. Au chapitre 66, il y a les charges financières qui représentent 4.1 %. Ce sont les charges financières liées aux emprunts qui diminuent comme on peut le voir. Le chapitre 67, ce sont les charges exceptionnelles pour 266 501€, elles représentent 1.2% des charges réelles. Au chapitre 22, dépenses imprévues, il n'y a rien.

En dépenses réelles, nous avons 22 553 545 € pour un budget de 2017 d'un montant de 23 015 699€ qui est donc en diminution.
Au virement à la section d'investissement, nous venons d'en parler c'est le résultat de l'exercice, nous avons 2 210 401 € au lieu de 2 068 812 €, soit une progression de 6.8%.
Nous avons ensuite les opérations d'ordre de transfert entre sections, les dotations aux amortissements qui passent de 810 K€ à 950 K€.
Ce qui fait un total de 25 713 946 € comme évoqué à la diapositive précédente, contre 25 894 681 € pour 2017.

Dans le détail, le chapitre 011 qui comme je viens de vous dire sont les charges extérieures représentent 24 % des charges réelles. Elles s'élèvent à 5 406 366 € contre 5 311 130 € en 2017, soit une augmentation de 1.79 % (+ 95K€). En prenant compte les retraitements liés à la lecture publique et à la Transat Concarneau Saint-Barthélemy, l'augmentation de ce chapitre est de +86K€ soit + 1.6 %.
On y retrouve principalement, les fluides, pour plus d'un million d'euros, l'achat de denrées pour les cantines pour près de 600 K€, les assurances, les locations mobilières pour 300 K€, les achats de maintenance pour 300 K€ également, l'affranchissement, les télécom pour 165K€, les fournitures d'une manière générale pour 800 K€, les prestations de services pour 259K€. Ce sont les principaux postes de dépenses que l'on retrouve dans les achats et les prestations de services et représentent 24 % du total des charges.

Ensuite, nous avons les charges de personnel. En comparaison du BP 2017, le chapitre 012 enregistre une diminution de 1.5 % par rapport au BP 2017 soit – 181 K€, retraité du transfert des agents de la bibliothèque de Concarneau à CCA ainsi que de la Transat Concarneau Saint Barth. La masse salariale des agents de la bibliothèque, c'est un peu plus de 300 000 €.

Ce qui est important, c'est l'évolution par rapport au CA 2017. Je fais référence au CA 2017 parce que le BP 2017 en masse salariale était quelque peu élevé. L'évolution par rapport au CA 2017, l'arrêté des comptes qui sera présenté lors du conseil municipal du mois de juin, l'évolution est de 98 K€, par rapport à 12 M€. Ceci représente 0.82% du fait de l'âge du GVT (glissement vieillesse technicité). Cela représente 120K€ avec l'évolution de 0.9 % du taux d'accident du travail. Ce sont ces deux paramètres-là qui font que la masse salariale augmente quelque peu.

Les atténuations de produits, chapitre 014, dans ce chapitre sont regroupés les reversements de fiscalité ou de taxes à des institutions publiques. Le fonds de péréquation des recettes fiscales communales FPIC est estimé à 101 K€ contre 50 K€ en 2017. C'est le fonds de péréquation entre les communes.
Nous avons également la part de la taxe de séjour qui part en direction du département, soit 10 %, ce qui représente environ 15 K€.
Nous avons également le reversement de la fiscalité de la taxe d'habitation (40 K€) lié à des exonérations décidées par le gouvernement. Il s'agit en particulier du trop-perçu des logements vacants.

Le chapitre suivant qui est un des plus important est le chapitre 065. Ce chapitre représente presque 17 % du total des charges. Ce sont les charges de gestion courante et elles augmentent de 0.4% soit une progression de 15K€ pour un montant total de 3 742 678 K€. On y retrouve principalement la participation du budget principal aux budgets annexes. Les trois budgets annexes SPA, que sont le CAC, le BAC et la cuisine centrale. On retrouve également dans le chapitre 65, les indemnités, les frais de mission et les frais de formation des élus. Ils sont relativement stables.
Nous y retrouvons également les admissions en non-valeur de produits irrécouvrables, avec une provision de 15K€. Nous avons également ce que nous appelons les contingents et participation aux organismes extérieurs dans lesquels on retrouve principalement le SDIS pour 875K€, il s'agit de la quote-part de la ville pour le fonctionnement du SDIS. Dans ces 2.019M€ des contingents et participation aux organismes extérieurs, on retrouve également la quote-part des amortissements du coût de construction du SDIS pour 354 K€. Nous avons la subvention aux écoles privées pour moins de 300 K€, ça a légèrement baissé cette année. Nous avons également la subvention au CCAS pour 380 K€.
Enfin, dans les subventions versées à l'ensemble des autres associations, dans lesquelles on retrouve notamment La Balise, le COS, la Rue Béole, toutes les associations.

Nous pouvons passer à la diapositive suivante.

Le poste suivant ce sont les charges financières. Les charges financières, sont estimées à 930 K€ en 2018 contre 1 020K€ en 2017, soit une diminution de -90K€. Nous avons donc une évolution négative de -9% des charges financières. Ceci est lié au fait que nous n'ayons pas emprunté depuis 2016. Ceci a une conséquence une diminution des charges financières et une diminution du remboursement du capital de la dette, on le verra après. On voit les établissements prêteurs que sont le Crédit agricole, Dexia, la Société générale, la Caisse d'épargne et le Crédit foncier de France et d'autres prêteurs.

Le taux moyen de la dette du budget principal est de 3.40 en mars 2018, il était de 3.39 pour mars 2017, c'est un chiffre équivalent. La ville compte 25 emprunts pour une durée de vie résiduelle de 12 ans et un mois.

La durée moyenne, c'est-à-dire la durée restante pour rembourser la moitié du capital restant dû est de 6 ans et 9 mois.
Il y a une diminution du stock de dette en fin d'exercice.

Les charges exceptionnelles au chapitre 67, qui est le dernier chapitre sont inscrites à hauteur de 267 k€ contre 298 K€ en 2017, en diminution de -31K€ (-11%).

Ensuite, nous passons aux recettes de fonctionnement. Elles atteignent 25.71 M€ en 2018, soit en diminution de -0.70% (-181K€) par rapport à 2017.

On peut noter la baisse de l'attribution de compensation versée par CCA (art. 7321) en lien avec les transferts à l'agglomération de la compétence lecture publique et promotion du tourisme, soit une diminution de 600 K€ par rapport au BP 2017. On passe de 3.3 M€ à 2.7M€. Nous avons principalement pour près de 300 K€ pour la lecture publique. Nous avons 165K€ pour l'office de tourisme. Nous avons environ 100 K€ d'évolution de carrière des agents qui sont mutualisés avec CCA. Cela nous fait 600 K€ de moins cette année, et ça pèse bien sûr sur les recettes de fonctionnement. On l'a vu tout à l'heure, ça pesait également notamment pour la masse salariale de la bibliothèque, en diminution de la masse salariale.

Après neutralisation de l'attribution de compensation et des recettes liées à la bibliothèque de Concarneau, les recettes réelles de fonctionnement sont prévues en augmentation de +441K€ au BP 2018, soit +1.8% notamment grâce aux subventions que l'on perçoit. Dotation et participations hors transat, nous sommes à 3.5M€.
En produit financier, nous avons le produit des services et nous avons une légère augmentation des impôts locaux. Voilà ce que l'on peut dire sur sa globalité.
Lorsque l'on regarde ligne par ligne, aux produits de service, nous avons 1.5M€ comme l'an dernier.
Que retrouve-t-on sur cette ligne-là qui est le chapitre 70 ? On retrouve principalement toutes les recettes de la DEJ, direction de l'éducation jeunesse qui approche les 900 K€. Nous avons également l'école de voile pour 200 K€. Nous avons aussi les droits de stationnement pour 147 K€ et les redevances à caractère culturel, c'est-à-dire, l'école de musique je présume, pour 86 K€.

Par ailleurs, nous avons les produits des impôts et taxes au chapitre 73, c'est le principal au chapitre des recettes. Sur 25 M€ de recettes nous avons 20 M€ de produits d'impôts et taxes. Ces sont les trois vieilles, il y a la taxe d'habitation, la taxe foncière bâtie et la taxe foncière non bâtie. Celle-ci est en légère hausse de 0.26%, soit 53 K€. En neutralisant la baisse de l'attribution de compensation versée par CCA, ce chapitre est présenté en augmentation de +2.8%. On vient de le voir l'attribution de compensation fait partie de ce chapitre 73.

Les contributions directes, les trois vieilles, représentent 15.30M€ en 2018, soit une augmentation de 500 K€. Les taux d'imposition sont proposés stables en 2018, comme en 2017 et en 2016.

Les dotations de CCA, l'attribution de compensation diminue de -18.1 %, on vient de la voir, ce sont les fameux 600K€.

Viennent ensuite les droits de place et de stationnement, les recettes liées à ces taxes sont prévues en augmentation de 16 %, soit un produit supplémentaire de 97 K€ (609 K€ en 2017 contre 706K€ en 2018, notamment lié à la mise en place du forfait post stationnement.

Nous avons également la taxe additionnelle des droits de mutation. Nous avons également la taxe de séjour pour 160K€ et la taxe sur la consommation finale d'électricité pour 450K€.

Nous passons au chapitre 74, il est intéressant parce qu'on retrouve dans ce chapitre-là, la dotation globale de fonctionnement. Ce chapitre baisse de 211 K€.
Vous le savez tous, dans la DGF, il y a trois composantes. Il y a la part forfaire, la DSU et la DNP.
La part forfaitaire de la DGF, dans la loi de Finance initiale, le gouvernement a annoncé la fin de la contribution des collectivités locales à l'effort national du redressement des comptes publics. Le budget 2018 intègre donc une part forfaitaire DGF globalement stable par rapport à 2017 : 1 479 K€.
Cette contribution des collectivités locales a commencé en 2015, ceci a représenté pour la ville de Concarneau, aux alentours de 1.2 M€ de part forfaitaire qui a été enlevé du montant initial.
La deuxième composante de la DGF, la dotation nationale de péréquation est en hausse à 420 K€ (+11.41%).
Il y a enfin la dotation de solidarité urbaine qui est prévue en diminution en 2018 par rapport au montant budgété au BP 2017. Le montant atteint en 2018 serait de 149K€ contre 179K€ en 2017, soit une baisse de 30 K€. Il est prévu une sortie de ce dispositif pour Concarneau en 2020. C'est-à-dire qu'en 2020, nous ne percevrons plus 149 mais, zéro. Ceci est important.

Au total, la DGF dans sa globalité est passée de 3 406 K€ en 2014 à 2 048 K€ au BP 2018, soit une perte de 1 358 K€. Si on intégrait l'exercice 2013, on s'apercevrait qu'on serait à 1 600K€. Il y a déjà eu une première marche en 2014 par rapport à 2013.

Nous avons par ailleurs des subventions et participations de fonctionnement, ces recettes sont budgétées à 745 K€ contre 867 K€ en 2017. Parmi ces variations, nous retrouvons notamment les participations des autres organismes, notamment la CAF avec 700 K€ contre 796K€ en 2017.

Sur la diapositive suivante, nous voyons une présentation en bâtonnets. Nous pouvons voir les recettes de fonctionnement, les dépenses de fonctionnement, les recettes d'investissement et les dépenses d'investissement.
En tout début, je vous ai dit que les recettes de fonctionnement s'élevaient à 25.713M€, nous les retrouvons là. Les dépenses de fonctionnement, nous les avons vues tout à l'heure, à concurrence de 22.500M€. L'écart entre les 25.7M€ est réparti en deux lignes. La première qui était les dotations d'un virement à la section de fonctionnement pour 2.21M€. Et les opérations d'ordre qui sont les dotations aux amortissements, pour 950K€.
On retrouve ces montants-là, 2.21 M€ et les 0.95M€ en recettes d'investissement qui viennent se rajouter aux 4.99M€ des différentes recettes que nous avons

perçues que nous verrons tout à l'heure et aux 1.47M€ qui correspondent à l'emprunt d'équilibre.

Nous avons par ailleurs, les dépenses d'investissement qui s'élèvent à 8.15M€.

Lorsque l'on regarde les dépenses d'investissement, la section d'investissement est proposée en équilibre à 8 151 895 € en augmentation de 15.2 % par rapport à 2017.

Que retrouve-t-on dans ces dépenses d'investissement ? Nous avons avant tout, les dotations et fonds divers et réserves pour 123 000 €. Il y a les emprunts et dettes assimilées qui correspondent au remboursement de l'emprunt, pour 2 260 000 € contre 2 310 000 en 2017. Nous avons remboursé il y a quelques années, non pas 2 260M€, nous étions à 2 600M€. On voit quand même que non seulement les frais financiers, les charges financières baissent mais également le capital de la dette remboursé chaque année.
En immobilisations incorporelles, nous avons 285K€, elles comprennent les études lancées pour l'AVAP, le PLU etc.
Nous avons les subventions d'équipements versées pour 340 K€. Nous avons les immobilisations corporelles pour 748K€ et les immobilisations corporelles pour 4 239M€, qui correspond au gros morceau des investissements. Nous le verrons notamment avec l'USC, le Tennis, la rue de Lanriec, ce sont les différents travaux qui seront réalisés en cours de l'exercice.
Tout ceci nous donne un total de dépenses réelles de 7 996 895 €, auquel se rajoute 155K€ pour des opérations d'ordre de transferts entre sections, ce sont des travaux qui sont faits en régie et qui se rajoutent pour faire un total de 8 151 895 €.

Lorsque nous allons un peu dans le détail, je vous ai parlé du chapitre 16, avec une évolution négative de 2,2%, ce chapitre passe de 2 310 K€ en 2017 à 2 260 K€ en 2018, soit -50K€. Ce n'est pas une somme énorme mais c'est toujours une bonne nouvelle. En 2017, aucun emprunt n'a été réalisé tout comme en 2016, ce qui explique un remboursement de la dette en évolution par rapport à l'année précédente. En réel, nous aurons pour 2017, non pas 2 310 mais 2 284, c'est un léger mieux par rapport au chiffre annoncé au BP 2017. Nous avions en réel 2016, 2 621. Je ne sais pas si vous vous rendez compte. Nous sommes passés de 2 621 à 2 260, c'est-à-dire près de 400K€ en l'espace de deux ans.
Les immobilisations incorporelles, j'en ai dit un petit mot tout de suite, ce chapitre passe de 119 K€ à 285 K€, soit une augmentation de 166 K€ (+139%), notamment en raison de l'enveloppe consacrée aux frais d'études qui augmentent de 105K€ pour atteindre 135K€. Il s'agit du PLU pour 35 K€, de l'AVAP pour 55K€ ainsi que l'étude pour la rue Dumont d'Urville, pour 20 K€.
Les subventions d'équipement versées, vous vous souvenez que chaque année, depuis trois ans, on verse deux subventions. Il y a la participation pour la rénovation du quartier de Kerandon, et une subvention pour l'aire de carénage du port. Nous arrivons pratiquement à la fin de cet échelonnement de paiement des subventions. Ce chapitre passe de 712 K€ à 340 K€ en 2018. Ce chapitre regroupe notamment la participation à la rénovation de Kerandon pour 200 K€, l'année dernière nous étions à 500K€, la première année nous étions à 400K€, puis encore 500K€ pour passer à 200K€ cette année qui est l'année finale. Cela comprend également la participation à la rénovation du port (aire de carénage) qui était au total d'un million d'euros, cette année nous aurons 50 K€ (contre 150 k€ en 2017). A ceci se rajoute la participation à l'aménagement du quartier de la gare pour 70 k€.

Au chapitre 21, les immobilisations corporelles, ce chapitre diminue de 16%, passant de 893K€ à 749K€, soit une baisse de 144K€. Ce chapitre comprend principalement :
Une provision pour l'achat de terrain pour 50 K€, l'achat de mobilier urbain et signalétique pour 40 k€, la modernisation des chaufferies pour 102K€, l'achat de deux véhicules techniques, une balayeuse (115K€) et un tractopelle (95K€), l'acquisition d'horodateurs pour 41K€ et une enveloppe de 46 K€ pour le service nautisme pour renouveler le parc d'équipements sportifs.

Au chapitre 23, les immobilisations en cours, ce chapitre est prévu en augmentation de 53 %, soit 4 240K€ contre 2 764K€ en 2017. Cette hausse est principalement liée aux différents projets de construction :
Les travaux d'aménagement du pôle de tennis de Kerambreton pour 1 770 K€, les travaux d'aménagement du stade Guy Piriou pour 350K€, les travaux d'aménagement du 3e étage de la maison des associations pour 150K€, l'aménagement de la rue de Lanriec pour 535K€ et d'autres travaux de voirie estimés à 474K€. Ça concerne un certain nombre de rues que vous retrouvez dans le rapport. En ce qui concerne Kerambreton, pour 1 770K€, nous avons des subventions à concurrence de 985K€ et Guy Piriou, des subventions à concurrence de 1 048K€ du Département, de la Région, de CCA, de la SFIL, la fédération de tennis etc.

Nous changeons de page et nous passons aux recettes réelles d'investissement. Hors opérations d'ordre, elles sont proposées à 4 991 494 €, en progression de 18.94% par rapport à 2017.
Nous y retrouvons les dotations, fonds divers et réserves c'est avant tout le FCTVA, on va percevoir 400K€ de FCTVA en 2018. Nous avions au budget 2017, 423 et au budget 2016, 926. On voit qu'il y a un tassement du FCTVA, ce qui s'explique tout bonnement parce qu'il y a un décalage de 2 ans. Des travaux relativement importants avaient été réalisés en 2013 et 2014. Nous les avions retrouvé dans les FCTVA, nous étions montés à plus d'un million en 2015, deux ans après.
Nous avons également sur cette ligne-là de 750K€, la taxe d'aménagement pour 350 K€. 400 + 350 faisant 750K€.
En subvention d'investissement, je viens d'en parler, il s'agit avant tout des deux réalisations sportives, les subventions proviennent de l'État, du Département, de la Région, de CCA ainsi que de divers organismes. Elles sont estimées à 2.2 M€ contre 988K€ en 2017. Ces subventions sont en fonction des projets budgétisés en investissement. Ceci l'évolution sensible de cette ligne du chapitre 13.
Les emprunts et dettes assimilées, l'année dernière nous avions prévu 1 690K€, lorsque nous avons établi le budget supplémentaire 2017 suite à l'arrêté des comptes de 2016, nous n'avons pas emprunté en 2017 contrairement à ce qui est marqué dessus. Il s'agissait des chiffres annoncés pour le BP 2017.
On prévoit toujours au BP 2018, un emprunt d'1 472 924€. J'espère qu'il ne sera pas réalisé, mais pour l'équilibre du budget, il faut faire apparaître cet écart et cette demande d'emprunt à concurrence de 1 472K€.
En produit de cession, pour 2017, nous étions à 600€, cela comprenait la vente de l'ancienne mairie, la vente d'un terrain du côté du Dorlett. En 2018, c'est le terrain de la Boissière qui est vendu à CCA pour 80 K€.
Ceci donne le total des recettes, près de 5 M€ comparés à 4.2M€ en 2017.
Nous avons ensuite le virement à la section de fonctionnement, 2 210 K€ au lieu de 2 068K€ en 2017. C'est-à-dire une amélioration des comptes de la ville. Nous avons également des opérations d'ordre, une nouvelle fois je rappelle que ceci

correspond aux dotations aux amortissements ceci augmente la participation du budget de fonctionnement au budget d'investissement à concurrence de 3 160K€.

Sur la diapositive suivante, nous avons le camembert qui représente par service, par grande direction, les dépenses de fonctionnement.
C'est relativement stable. On voit simplement que la culture a très légèrement baissé. On passe de 9 à 8, mais c'est peut-être qu'une question d'arrondi.
Nous avons également pour tout ce qui est l'aménagement et services urbains et environnement une progression, on passe de 18 à 19.
En ce qui concerne les dépenses réelles d'investissement, nous avons par contre des variations nettement plus importantes, on le voit avec le remboursement du capital de la dette, si je ne me trompe pas dans les couleurs, qui passe de 33 à 28 %. C'est ce que je viens d'expliquer depuis le début. Mais nous avons par ailleurs, une évolution assez importante à la hausse. Dans la section jaune qui correspond au sport, la quote-part du sport et nautisme passe de 22 à 28% ceci pour les investissements.

Voilà donc pour l'ensemble du budget principal.

En ce qui concerne les trois budgets annexes du SPA.

Nous commençons avec le BAC.
En section de fonctionnement, nous avons une somme de 433K€ contre 424K€ en 2017. C'est en légère progression. En section d'investissement, en équilibre à la somme de 198K€ contre 50K€ en 2017. Dans ces 198K€, nous avons les sommes qui servent à équilibrer le budget.
Le total des dépenses réelles prévues s'élève à 236K€ contre 237K€ en 2017, soit une évolution de -0.4%. Les charges de personnel sont stables à 173K€, les frais de réparation et d'entretien de la flotte sont stables à 26K€ et le remboursement des intérêts de la dette, à 11K€.
Le total des recettes réelles prévues s'élève à 433K€ contre 424K€ en 2017, soit une évolution de +2%. Il n'y a pas d'évolution au niveau des tarifs.
Les dépenses réelles d'investissement prévues s'élèvent à 198K€ contre 49 K€ en 2017 soit une évolution de 297K€. Les travaux sur le bac s'élèvent à 16K€ contre 7K€.

En ce qui concerne le CAC, le budget primitif 2018 est présenté en équilibre en section de fonctionnement à la somme de 663 873€ et en section d'investissement à la somme de 132 800 €.
Le total des dépenses réelles prévues s'élève à 629K€ contre 604K€ en 2017 soit une évolution de 4%. On y retrouve principalement les rémunérations d'honoraires pour les spectacles : 119K€, + 32 %. Les dépenses d'énergie (eau, électricité, etc.) pour 50K€, + 6 % et les charges de personnel pour 324K€.
Le total des recettes réelles prévues s'élève à 664K€ contre 635K€ en 2017, soit une évolution de +5%. On y retrouve les recettes de billetterie pour 40K€, + 8 %, les locations de salle qui sont stables à 40K€ et la participation du budget principal pour 573K€ soit +5%.
Le total des dépenses réelles prévues s'élève à 132K€ contre 122K€ en 2017 soit une évolution de 8%. Les travaux de bâtiment sont stables à 50K€, l'acquisition d'un système de retour de scène pour 23K€ et le remboursement en capital de l'emprunt qui est stable à 33K€.

En ce qui concerne le budget annexe de la cuisine centrale, le budget primitif est présenté en équilibre en section de fonctionnement à la somme de 1 039 260€, en section d'investissement à la somme de 81 100 €. C'est un montant beaucoup plus faible.
Le total des dépenses réelles s'élève à 958K€ contre 949K€ en 2017, c'est une somme à peu près équivalente. Il s'agit des achats d'aliments pour 320K€, -3%, les dépenses d'énergie pour 45K€ + 15% et les charges de personnel pour 485K€, soit – 1.6%.
Le total des recettes réelles prévues s'élève à 1.04M€ contre 1.03M€ en 2017 soit une évolution de 1%. Nous y retrouvons principalement les ventes de repas pour 759K€ soit 9% et la participation du budget principal, 277K€ soit -16%. Nous avions 330K€ en 2017. Je rappelle que nous avions en 2016 une participation du budget principal de 371K€. Nous voyons bien apparaître l'effort réalisé par les agents de la cuisine centrale pour diminuer leurs coûts.
Le total des dépenses réelles d'investissement prévues s'élève à 81K€ contre 78K€ en 2017, soit une évolution de 4%. On y retrouve l'acquisition de matériel de cuisine pour 34K€ soit -18% et l'acquisition de matériel technique électrique pour 44K€ soit +21%.
Voilà pour les SPA. Nous passons maintenant au SPIC.

Il s'agit du port de plaisance, le budget primitif 2018 est présenté en équilibre en section de fonctionnement à la somme de 719 130€, soit -5% et en section d'investissement à la somme de 238 912 € soit -22%.
Les tarifs sont proposés en augmentation moyenne de +1%. Les recettes liées aux locations (pontons et bouées) sont stables à 329K€. Une progression est attendue pour les locations saisonnières à 175K€, soit + 17% dans le cadre du PASS.
Le total des dépenses réelles prévues s'élève à 554K€ contre 630K€ en 2017, soit une évolution de -12%. C'est la conséquence d'une baisse d'un chapitre 011, liée à la baisse de contribution foncière entreprise et de la taxe foncière payée à tort par le port de plaisance (-44K€) et de la masse salariale.
Le total des dépenses réelles d'investissement prévues s'élève à 237K€ contre 304K€ en 2017 soit une évolution de -22% avec notamment les travaux d'aménagement et d'installation du port, 188K€, + 39% ça correspond à la construction du bloc sanitaire, et aussi à l'étanchéité du bâtiment.
Voilà ce que l'on pouvait dire pour ce budget du SPIC.

On va s'arrêter à ce niveau-là, M le Maire. J'espère que je n'ai pas été trop lénifiant. Ce sont des chiffres. Je suis un peu sacristain, mais je n'ai pas l'âge du sacristain. Je sais que c'est rébarbatif.

M André Fidelin :
C'est fastidieux, c'est sûr. Merci Alain.

M Alain Nicolas :
C'est un travail qui est très long pour les services.

M André Fidelin :
Est-ce que vous avez des observations diverses et variées sur ces budgets de manière générale que ce soit le budget principal ou les budgets annexes ? On va prendre toutes les questions en même temps si vous le voulez bien. Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :
Je vais essayer d'être un peu moins lénifiant que notre collègue. Juste en aparté comme ça, je trouve que pour nos trois collègues qui ont le dos tourné à l'écran, ce n'est pas très sympa pour eux en terme de confort. Ils suivaient la pagination mais ce n'est pas la même pagination qu'à l'écran.
Je souhaitais simplement intervenir sur un point qui est un point du budget et qui concerne les dépenses réelles de fonctionnement. Ça se trouve à la page 25 dans votre document et c'est page 19 sur l'écran.
Ce que l'on remarque dans ces dépenses réelles de fonctionnement, et je vous le dis tout de suite, on peut faire un parallèle avec quelque chose que nous aurons à voter tout à l'heure, et qui se trouve à la page 53 du document du conseil municipal, ce sont les autorisations de programmes et les crédits de paiement. Pour passer en pourcentage, c'est bien mais je pense que mettre en face de ces pourcentages des vrais chiffres, c'est encore mieux. Ce que vous voyez sur le schéma ici, vous avez deux grandes masses de dépenses d'investissement, vous avez la charge de la dette, qui effectivement diminue, comme l'a dit notre collègue. Vous avez donc le chapitre sports et nautisme qui explose. Ce qui est surprenant, c'est la proportion entre ces deux grosses masses et la faible proportion qu'on a en matière culturelle notamment ou en matière d'intervention sociale qui passe de 7 à 3 %.
Tout ce qui concerne le sport nautisme, on vient d'en parler ça concerne essentiellement en terme d'investissement les dépenses de l'USC et le tennis. Vous connaissez ma position sur le tennis, je n'y reviens pas. Ce qui est intéressant c'est de voir justement dans les AP/CP, donc la page 53, vous voyez effectivement que le montant des autorisations de programme, notamment pour le pôle tennis c'est 2 470 582€ et la rénovation du stade Guy Piriou, 2 555 744 €. Ce sont des autorisations de programme, mais ce sont des autorisations de programme hors subventions. C'est une observation, je constate. Les chiffres qui sont annoncés là, on ne sait pas si ce sont des dépenses réelles effectivement au bout du compte. Je vous l'ai déjà dit, le tennis à 1.5 million d'euros ou 2 millions d'euros je n'y crois pas du tout. C'est comme pour la piscine etc. il y a toujours des débordements. Là on a déjà un premier élément, entre les deux pôles on est déjà arrivé à près de 5 millions d'euros. C'est une observation. Ça veut dire aussi que ce qu'on met là, on ne le met pas ailleurs. Et ça rejoint les remarques qui ont déjà été faites. On ne peut pas tout faire en même temps, certes, mais là en effet ça me paraît très parlant des choix qui ont été faits. Alors, choix qui ont été imposés par des pressions plus ou moins réelles, je n'en sais rien, mais en tout cas c'est une réalité budgétaire. On est dans une discussion budgétaire. Il n'est pas question de porter un jugement de valeur sur les personnes qui président ces clubs, ni même sur les membres. Au contraire, je ne suis ni contre le tennis ni contre le football. On a une discussion budgétaire. C'est simplement pour vous expliquer que la différence de traitement, ce sera peut-être l'unique ou grande année sportive et nautique du mandat, mais c'est vrai que quand on voit les masses présentes sur ces schémas et qu'on voit par exemple la culture à 1%, moi, ça m'interpelle. Quand on voit qu'on passe sur le secteur social de 7 à 3 %, ça m'interpelle. Je tenais à vous le dire et je n'en dirais pas plus sur le budget principal d'ailleurs. En général j'intervenais avec notre ami Alain sur la CAF nette et la CAF brute, la CDD etc. Je vous épargne cela mais je tenais quand même…

Inaudible….

M Claude Drouglazet :
Mais je peux faire plus long, si vous voulez, s'il n'y a que ça pour vous faire plaisir, je peux tenir deux heures sur le budget. Vous avez demandé de faire court.

Je vais intervenir maintenant sur les budgets annexes. Peut-être que vous répondrez à mes questions après. Concernant le budget du port de plaisance, j'aurai besoin de savoir s'il y a des évolutions par rapport aux contacts qu'il y a avec le syndicat mixte ou pas. Quel est le positionnement ou est-ce qu'il y a eu des évolutions ou pas ?
Concernant le budget annexe du bac du passage, sur le plan financier ça ne me pose pas de problème. Par contre, compte tenu du fait que j'ai déjà eu une réponse aux demandes que j'ai faites notamment sur le petit bâtiment qui est à côté du bac, j'y reviens. Ce que je demande en tant que membre du comité d'hygiène et de sécurité, c'est la fermeture du local du bac parce qu'il n'est pas sécurisé alors qu'il y a des transferts d'argent. En hygiène et sécurité, n'en parlons pas. Pour ce qui concerne les toilettes publiques à côté, je demande que les toilettes publiques soient murées purement et simplement, parce que là aussi il y a des problèmes d'hygiène et de sécurité. Il y a aussi un problème de sécurité parce qu'on m'a fait savoir dans les services que finalement ce bâtiment appartenait à l'État et non à la ville. C'est le conservatoire des hypothèques qui nous le signale. Je ne sais pas ce qui s'est passé quand il y a eu le transfert du port, de l'État au Département et je vous passe le reste. Mais apparemment la ville occuperait ce lieu sans titre.
Il n'y a pas de titre d'occupation délivré par l'État. Mais ça ne date pas de vous, M le Maire, je vous rassure ça date peut-être, je ne dis pas du Moyen-Âge, mais pas loin.
Je considère que comme rien n'est fait, il faut simplement murer cet endroit qui est désagréable et qui en plus n'est pas accessible aux handicapés, ce qui est contraire à la loi, je vous le signale.
Pour ce qui concerne la cuisine centrale, il y a eu un audit qui a été fait et on aimerait savoir si vous entendez en donner la suite. Et quelles sont par rapport aux autres communes de CCA, les propositions que vous avez pu faire pour aménager… On aimerait bien avoir l'audit. Est-ce qu'il y a des contacts avec les communes voisines ? On sait que la productivité de cette cuisine est de 50 %.
Concernant le centre des arts et de la culture, je n'ai rien de particulier à signaler.

M André Fidelin :
Si vous voulez bien, on va recueillir toutes les remarques et les observations. J'en prends note et nous répondrons à toutes ces observations après. C'est la règle qu'on utilise et si on pouvait éviter la partie de ping-pong. Question – Réponse.
Question – Réponse satisfaisante ou pas, réponse. Qui veut intervenir ? Mme Ziegler.

Mme Nicole Ziegler :
C'est Mme Ziegler et pas Nicole. Mais bon.
M le Maire, je ne vais pas revenir sur ce que nous disons chaque année lors du vote du budget, nous ne sommes pas d'accord avec le vote du budget, nous l'avons déjà rappelé lors du dernier DOB, il y a deux mois. Vous faites référence au contexte financier et aux marges de manœuvre réduites des collectivités, soit. Alors, permettez-moi de revenir sur l'absence de notre ville dans tous les dispositifs d'aide à l'investissement que l'État, la Région, ou d'autres accordent aux villes comme la nôtre. En novembre dernier, nous nous sommes interrogés sur le fait que Concarneau n'ait pas déposé de dossier lors de l'appel à projets lancé par l'État, le Conseil régional et la Caisse des dépôts. Je vous rappelle que 60 dossiers ont été retenus en Bretagne, pour 26 millions d'euros.
Plus récemment, il y a quelques jours, un nouvel appel à projets, intitulé le « Plan action, cœur de ville ». Dans le Finistère, trois villes pouvaient y bénéficier,

Quimper, Morlaix et Concarneau. Une ville n'a pas été retenue, Concarneau. Il y avait là 5 milliards de disponibles sur 5 ans. Comment expliquer cette absence ? Une réponse nous a été fournie par Mme Lemonnier, en novembre dernier, on n'a pas de projet. Soit ! Seconde réponse possible, plus certaine, en ce qui concerne le centre-ville, des projets travaillés au cas par cas à Concarneau, sans réflexion d'ensemble nécessaire pour constituer un dossier et répondre à des appels à projet. Troisième réponse possible, votre absence régulière ou celle de vos représentants dans les instances où la réflexion des élus est alimentée et où la présence des élus est absolument nécessaire pour être écoutée.
Un exemple, mardi dernier lors du Comité régional du Tourisme, les collectivités locales et les opérateurs touristiques devaient déposer leur candidature pour participer aux instances. J'ai la liste.
Concarneau pouvait y siéger à plusieurs titres, EPCI, Office de tourisme, commune classée station de tourisme. Une nouvelle fois, Concarneau était absente. Je vais vous le dire, c'est à pleurer. Nous avons appris lors de cette réunion, que des fonds pouvaient être disponibles pour développer des projets touristiques.
Concarneau nous semble pouvoir travailler sur le tourisme sportif. Et je reviens donc là sur ce que j'ai dit au début de ce conseil, cette réflexion pourrait intégrer une véritable politique sportive. Nous en voyons une chance pour financer des installations du Porzou, qu'elles soient sportives, mais aussi le Manoir. Et pourquoi pas y inclure l'Auberge de la jeunesse qui a bien besoin aussi de travaux ?
Cette réflexion nous pouvons la mener ensemble, c'est-à-dire tous les élus de cette collectivité avec d'autres, pour permettre de développer l'investissement de notre ville au bénéfice de tous et sans coût supplémentaire pour les contribuables Concarnois.

M André Fidelin :
Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?
Il y a peu de questions en définitive. La première question porte surtout sur la répartition par fonction. On s'y attendait un peu. C'est vrai que quand on regarde le fromage, c'est significatif. On voit bien qu'on est dans un exercice où le sport représente une part importante. Ce sont des projets qui ont été programmés depuis longtemps. On se retrouve dans une année de réalisation. Et durant cette année, on s'aperçoit que le sport prend une part prépondérante dans ce fromage, au détriment, d'autres fonctions, on s'aperçoit qu'effectivement il est difficile aujourd'hui d'équilibrer les participations par fonction. Une année c'est d'une façon et une autre année, ce sera totalement différent. Il ne faut certainement pas s'arrêter sur un exercice. Quand on parle de sport, parce que depuis le début c'est le sport qui est mis en évidence, je rappelle quand même que le sport, et on l'oublie, mais le sport c'est du social. C'est du social, le sport, vis-à-vis des jeunes, vis-à-vis des pratiquants. On l'a dit tout à l'heure, dans ces notions de base, mais c'est du social. Pendant que les gamins font du sport, on a tendance à dire que pendant ce temps-là, ils ne sont pas dans la rue à faire les…….
Quelque part, c'est vrai. Nous sommes sur une année d'investissements, voilà pour cette répartition qui semble déséquilibrée. Cette année 2018, c'est le fromage que nous vous présentons.
Le syndicat mixte, je ne vois pas trop ce qu'il vient faire ici. C'est au niveau de CCA. Sur le BAC, c'est un fil rouge avec le local des toilettes.
J'ai demandé cette semaine aux services techniques et à mon DGS, qu'ils fassent le point, c'est peut-être accessoire, sur les toilettes dans la ville. Considérant que nous sommes une ville touristique, considérant que nous avons beaucoup de visiteurs, à cet effet, nous avons une nécessité d'avoir cet équipement, même s'il peut paraître

secondaire, mais un équipement qui soit digne de notre ville et de la qualité de notre ville. J'ai donc demandé cette semaine qu'on fasse un état et que l'on fasse un effort dans ce domaine en priorisant nos interventions.
Sur l'audit de la cuisine centrale, oui il a eu lieu. On voit déjà les répercussions sur le budget de la cuisine. Il y a eu des décisions qui ont été prises dans l'organisation du service et également une approche dans l'achat des produits. Éric pourrait en parler.
Le dernier point, Mme Ziegler est intervenue sur les subventions diverses et variées dont on aurait pu peut-être profiter dans différents investissements sur la ville. J'en ai parlé entre autres, au secrétaire général de la Préfecture, il a bien remarqué cet état de fait. Il semblerait qu'il y ait des subventions qui pourraient être d'un autre ordre et dont on pourrait bénéficier dans d'autres domaines. Ce n'est pas simple, je vous l'accorde. Ce ne serait pas axé sur ce qui est proposé par l'État actuellement, mais d'autres organismes ou instances pourraient intervenir pour suppléer justement ces subventions. Mais en tout état de cause, on peut en reparler, et on peut certainement voir ensemble. On est là pour travailler ensemble aussi. Quelles pourraient être les démarches et les pistes que l'on pourrait faire en amont ? Mais je vous dis le secrétaire général m'a appelé pour me préciser qu'il ne fallait pas que je m'inquiète et qu'il y aurait d'autres possibilités dans le cadre de ces subventions. Voilà ce que je peux vous répondre. Voilà pour l'essentiel. Oui, Mme Le Meur. Après, une intervention de notre côté et on vote.

Mme Marie le Meur :
Je voulais juste une précision sur le budget de la cuisine centrale. Vous nous avez parlé de la baisse des achats d'aliments de 320 K€, soit – 3%. Comment cela s'explique et j'aimerai également savoir quelle est la part de bio dans l'achat des aliments ?

M André Fidelin :
Questions, réponse.

M Éric Malléjacq :
Je comptais intervenir justement sur la cuisine centrale en réponse à la question de Claude. Tout d'abord, concernant l'audit. Il a été restitué l'année dernière et partant de là, un plan d'actions est en cours de rédaction. C'est un plan d'action qui a pour objectif ce qui avait été défini lors de l'audit, à savoir l'optimisation de l'outil tant au niveau opérationnel qu'au niveau financier. D'autre part, le maintien et je l'espère en tout cas, l'augmentation de la qualité qui est déjà, de mon point de vue très bonne mais que l'on peut, et on a toujours le moyen de faire mieux. D'autre part, de développer, on en parlait tout à l'heure, vers d'autres clients. Le tout bien évidemment, et ça on l'a déjà dit plusieurs fois, en gardant la cuisine centrale en régie municipale. Ce plan d'actions a déjà commencé à être rédigé. Ce qui est important aussi, c'est que les agents de la cuisine centrale ont été pleinement associés à cette rédaction. C'est-à-dire qu'il est indispensable de notre point de vue, d'associer les agents qui connaissent parfaitement leur outil et qui sont aussi à même de donner leur avis sur des préconisations avancées par le cabinet d'audit. Le processus est en train de s'achever et donc le plan d'actions sera proposé et discuté en commission au mois de mai. D'ores et déjà, sans avoir une validation définitive de ce plan d'actions, il y a différents axes qui ont déjà avancé, en particulier un travail sur l'utilisation de l'outil informatique. La cuisine centrale, comme toute machinerie, fait tourner des logiciels qui sont spécifiques. Et, il a été jugé nécessaire d'accroitre l'utilisation de ce matériel informatique et de ce logiciel

qui offre énormément de possibilités et qui sont elles-mêmes génératrices d'amélioration de fonctionnement et d'optimisation dont on parlait tout à l'heure. Les choses sont en cours.
Pour répondre à la question sur le bio, pour l'instant on doit être à 20 %. L'objectif est d'augmenter cette part de bio et de produits locaux, j'insiste bien sur le « et ». C'est-à-dire qu'on se focalise beaucoup sur le bio, mais il y a aussi un travail à faire sur l'approvisionnement en local. C'est travail qui est en cours. Parallèlement, on va intégrer une centrale de référencement pour des produits qui sortent en grande quantité, histoire aussi de pouvoir consacrer une part budgétaire plus importante aux aliments bio ou locaux afin de valoriser l'agriculture locale. Je finirais en parlant de cette diminution de 3 %. C'est de BP à BP, on s'est aperçu qu'on avait au BP 2017, inscrit une somme plus importante que celle qui a réellement été consommée. A la fin de l'année, on a donc fait un réajustement, tout simplement.

M André Fidelin :
Merci Éric.
Je propose que l'on vote le budget. Je ne vais pas reprendre les chiffres. Concernant tout d'abord, le budget principal.

Le conseil municipal est amené à examiner et à voter le budget suivant :
Le budget principal 2018 est présenté en équilibre en section de fonctionnement à un montant de 25 713 946 € en diminution de -0,7 % par rapport au BP 2017 (25 894 681 €) et en section d'investissement à un montant de 8 151 895 € en augmentation de +15,2 % par rapport au BP 2017 (7 075 722 €).
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 3 avril 2018

Il est proposé au conseil municipal :

- D'adopter les équilibres budgétaires 2018 du budget principal.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Mme Le Meur, vous ne prenez pas part au vote, c'est ça ?

Mme Gaël Le Meur :
Je ne peux pas m'exprimer donc je ne prends pas part au vote.

M André Fidelin :
D'accord.

Le rapport est adopté par 25 voix POUR, 6 CONTRE (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, MM LE BRAS, BONNEAU) (MME JAN, M DROUGLAZET). M STEPHAN s'étant absenté au moment du vote. Mme LE MEUR G ne prenant pas part au vote.

Conseil municipal du 12 avril 2018

6	Finances : Budget primitif 2018 – budget annexe du port de plaisance

M Alain Nicolas :
Le conseil municipal est amené à examiner et à voter le budget suivant :

Le budget annexe du port de plaisance 2018 est présenté en équilibre, en section de fonctionnement à la somme de 719 130 € HT contre 754 188 € HT au BP 2017 soit une diminution de 4,6 % et en section d'investissement à la somme de 238 912 € HT contre 305 812 € HT au BP 2017 soit une diminution de 21,9 %.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 3 avril 2018

Il est proposé au conseil municipal :

- D'adopter les équilibres budgétaires 2018 du budget annexe du port de plaisance.

M André Fidelin :
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 4 CONTRE (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, MM LE BRAS, BONNEAU) 2 ABSTENTIONS (MME JAN, M DROUGLAZET). Mme LE MEUR G ne prenant pas part au vote.

Conseil municipal du 12 avril 2018

7	Finances : Budget primitif 2018 – budget annexe du bac du passage

M Alain Nicolas :
Le conseil municipal est amené à examiner et à voter le budget suivant :

Le budget annexe du bac du passage 2018 est présenté en équilibre, en section de fonctionnement à la somme de 433 795 € HT contre 424 200 € HT au BP 2017 soit une progression de +2,3 % et en équilibre en section d'investissement à la somme de 198 185 € HT contre 187 210 € HT au BP 2017 soit évolution du +5,9 %.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 3 avril 2018

Il est proposé au conseil municipal :

- D'adopter les équilibres budgétaires 2018 du budget annexe du bac du passage.

M André Fidelin :
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 4 CONTRE (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, MM LE BRAS, BONNEAU) 2 ABSTENTIONS (MME JAN, M DROUGLAZET). Mme LE MEUR G ne prenant pas part au vote.

Conseil municipal du 12 avril 2018

8	Finances : Budget primitif 2018 – budget annexe de la cuisine centrale

M Alain Nicolas :
Le conseil municipal est amené à examiner et à voter le budget suivant :

Le budget annexe de la cuisine centrale 2018 est présenté en équilibre, en section de fonctionnement à la somme de 1 039 260 € HT contre 1 027 350 € HT au BP 2017 soit une progression de 1,2 % et en section d'investissement à la somme de 81 100 € HT contre 78 300 € HT au BP 2017 soit une évolution de +3,6 %.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 3 avril 2018

Il est proposé au conseil municipal :

- D'adopter les équilibres budgétaires 2018 du budget annexe de la cuisine centrale.

M André Fidelin :
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 4 CONTRE (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, MM LE BRAS, BONNEAU) 2 ABSTENTIONS (MME JAN, M DROUGLAZET). Mme LE MEUR G ne prenant pas part au vote.

Conseil municipal du 12 avril 2018

9	Finances : Budget primitif 2018 – budget annexe du centre des arts et de la culture

M Alain Nicolas :
Le conseil municipal est amené à examiner et à voter le budget suivant :

Le budget annexe du centre des arts et de la culture et de l'organisation de spectacles 2018 est présenté en équilibre, en section de fonctionnement à la somme de 663 873 € HT contre 634 800 € HT soit en progression de + 4,6 % et en section d'investissement à la somme de 132 800 € contre 122 460 € HT au BP 2017 soit une progression de 8,4 %.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 3 avril 2018

Il est proposé au conseil municipal :

- D'adopter les équilibres budgétaires 2018 du budget annexe du centre des arts et de la culture.

M André Fidelin :
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 4 CONTRE (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, MM LE BRAS, BONNEAU) 2 ABSTENTIONS (MME JAN, M DROUGLAZET). Mme LE MEUR G ne prenant pas part au vote.

Conseil municipal du 12 avril 2018

10	Finances : Budget annexe du parking de la criée – Création d'une régie à autonomie financière, approbation des statuts et fixation de la dotation initiale

M André Fidelin :
Si vous le voulez bien, je vais présenter quatre délibérations qui concernent le parking de la criée.

Suite à la démolition du parking de l'ancienne criée de Concarneau, un parking aérien de 362 places a été créé et équipé d'un système de barrières en 2007. Situé quai Carnot dont l'accès se fait par le bout du quai d'aiguillon, la gestion de ce parking a été assurée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Quimper Cornouaille jusqu'en 2017.
En 2018, la création du syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille a entrainé la modification de l'exploitation des lieux. Ainsi, une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public maritime signée le 15 février dernier prévoit jusqu'au 31 décembre 2025, la mise à disposition d'une partie de ces espaces de stationnement à la Ville de Concarneau. Une bande au fond du parking a été conservée pour les usages des professionnels du port.
C'est donc un parking d'une capacité de 280 places + 8 PMR que la Ville de Concarneau va exploiter rééquipé d'un système à barrières neuf et qui est désormais dénommé "Parking de la Criée".
Les parcs en enclos étant considérés comme des services industriels et commerciaux, ils sont soumis à TVA et une régie dotée de l'autonomie financière doit être créée.
La régie dotée de la seule autonomie financière, dite « régie autonome » est le mode de gestion privilégié par la Ville de Concarneau pour gérer ce Service Public Industriel et Commercial du stationnement payant en parcs clos notamment pour les raisons suivantes :
- Interagir plus directement sur cet espace et ainsi pouvoir faire évoluer les dispositifs de stationnement en fonction des besoins et de la collectivité et des usagers ;
- Réaliser les investissements nécessaires et au « fil de l'eau », suivant les possibilités budgétaires ;
- Homogénéiser l'offre de stationnement et la rendre plus lisible pour les différents usagers ;
- Optimiser des compétences et des savoirs faire présents au sein de la collectivité.
Le budget de cette régie a été créé par délibération du 1er mars 2018 en vue de réaliser les écritures comptables permettant le démarrage des travaux et encaissement des premières recettes de la saison 2018.

Pour faire face aux dépenses sur ce budget dès le mois d'avril 2018, avant même la perception des recettes, une avance de trésorerie de 100 K€ par le budget principal de Concarneau est proposée.
Les avances de trésorerie sont des opérations non budgétaires. Elles peuvent être versées en plusieurs fois dans la limite des montants maxima délibérés.
Les statuts sont annexés à la présente délibération.

Le conseil d'exploitation serait composé des membres de la commission commerce tourisme :

Membres de la commission tourisme
Fidelin André
Lemonnier Michelle
Besombes François
Quillivic Bruno
Bigot Marc
Nicolas Alain
Baqué Maguy
Marrec Sonia
Hennion Philippe
Le Meur Gaël
Bonneau Pierre-François

Vu l'avis de la commission finances du 3 avril 2018,

Il est proposé au conseil municipal :

- De valider le principe du recours à un mode de gestion en régie pour la gestion du Service Public Industriel et Commercial du stationnement payant en ouvrages et en parcs en enclos ;
- De valider la régie à seule autonomie financière, dite « régie autonome », comme l'outil de gestion le plus adapté pour permettre à Concarneau d'assurer la gestion du Service Public Industriel et Commercial du stationnement payant en ouvrages et en parcs en enclos ;
- De valider les statuts associés à ce SPIC ;
- D'autoriser le versement d'une dotation initiale remboursable plafonnée à 100 K€ par le budget principal ;
- De désigner comme membres du conseil d'exploitation les membres de la commission commerce tourisme rappelé ci-avant pour la durée du mandat.
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes démarches et à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération, en particulier pour la mise en œuvre de la régie autonome.

On se retrouve un peu dans le même principe que dans le syndicat mixte pêche plaisance, avec un conseil d'exploitation. Voilà ce qui est proposé dans cette première délibération.

Est-ce que vous avez des observations ? Claude.

M Claude Drouglazet :
On a découvert le sujet à la dernière commission des finances.

M André Fidelin :
Ainsi qu'au dernier conseil municipal. On avait largement débattu sur ce sujet.

M Claude Drouglazet :
Pas à mon sens. J'ai eu un sentiment d'avoir découvert qu'on avait créé une régie avec un SPIC pour la gestion des parkings. Apparemment, il y a eu un accord, et donc une AOT avec le syndicat mixte et la ville. A titre informatif, ça aurait été bien

qu'on ait le texte pour savoir ce qu'il y a dedans. La question que l'on s'est posée également en commission des finances, est-ce qu'il y a eu un accord, une convention avec la CCI et la ville ? Après, on s'est aussi posé la question, je parle sous le contrôle de mes collègues qui étaient aussi à la commission des finances, quand vous parlez d'homogénéiser l'offre de stationnement et la rendre plus lisible pour les usagers, on ne comprend pas pourquoi vous faites un parking clos à cet endroit-là. Dans le reste de la ville, vous avez des parkings ouverts avec Parcmètres. Pourquoi ne pas faire, à cet endroit-là, la même chose qu'il y a déjà place du 8 mai ? Cela vous aurait évité de créer une régie dont je ne suis pas sûre que juridiquement elle tienne bien la route. J'ai vraiment des doutes là-dessus. Créer un SPIC sur le domaine public maritime portuaire, j'ai vraiment un doute. Effectivement, nous avons posé un certain nombre de questions à la commission des finances. Pour l'instant, on n'a pas eu les réponses. J'ai relu les documents, et je me dis, pourquoi faire ça ? Pourquoi faire si compliqué alors qu'en plus, ça ne va pratiquement rien rapporter de supplément à la ville. Pourquoi ne pas mettre cet espace-là comme le reste de la ville ? Là, effectivement vous auriez une homogénéité dans le traitement du problème. Vraiment, je ne comprends pas la démarche que vous avez pu avoir.

M André Fidelin :
Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

M Antony Le Bras :
Oui, M le Maire. L'intérêt principal d'un parking payant est d'éviter les voitures ventouses et permettre aux automobilistes de permettre de se garer aisément. Les zones bleues remplissent également cet objectif. Le second intérêt d'un parking payant est de générer des recettes pour la collectivité. Ce que ne permettent pas par ailleurs les zones bleues. Dans le cadre du parking de la criée, nous constatons que ceci ne génèrera aucun bénéfice pour la collectivité, malgré 50 000 € de recettes. Il y a deux raisons.
Un investissement très coûteux pour un parking qui sert moins de trois mois dans l'année. La barrière et le système choisi, c'est 100 000 € d'investissement, et 10 000 € d'investissement par an. Il y a des frais de saisonniers étonnamment élevés. On a l'impression qu'il y aura un saisonnier en permanence à côté de la barrière. C'est assez étonnant. Globalement, l'automobiliste paiera pour rembourser une barrière et son fonctionnement. En outre, je regrette le choix de cette technique du parc en enclos qui a à mon avis, plusieurs inconvénients. C'est assez inadapté en centre-ville il y a très peu de centre-villes où on trouve des parkings à enclos comme celui-là. Il faut au contraire essayer d'homogénéiser, comme le disait Claude avec les autres systèmes de paiement avec des horodateurs. Ça limite aussi la fluidité du trafic. On a tous été coincé dans le parking de la CCI, dans les mini bouchons qui se créaient à l'entrée ou à la sortie de l'enclos. Ça se reproduira encore si vous utilisez cette technique. Devant ce constat de non rentabilité du parking payant et d'utilisation d'une barrière plutôt que d'horodateurs, nous avons eu un débat assez important en commission des finances et nous n'avons pas émis d'avis favorable. Il y a eu deux votes pour, deux abstentions et deux contre. Sauf à lever toutes nos interrogations, ce que nous avions demandé à Mme Lemonnier d'ailleurs en commission, je propose au conseil municipal de suivre l'avis de la commission finances et de ne pas voter en l'état ce projet.

M André Fidelin :
Alors, est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Je pense qu'à la commission finances, j'en ai eu l'écho, le degré de réponse n'était pas suffisant pour convaincre les participants. Entre temps, nous avons des réponses beaucoup plus précises et je pense qu'il n'y avait pas les réponses qu'il fallait. Il faut appeler un chat un chat. Et ce n'est pas pour autant que ça remet en cause le principe. J'ai un certain nombre de renseignements sur l'ensemble des problématiques que vous soulevez. Tout d'abord, nous ne revenons plus sur le syndicat mixte. Il y a eu un arrêté préfectoral le 4 octobre 2017. Très tôt, nous avons revendiqué l'utilisation de ce parking. Pour quelles raisons, tout simplement pour disposer pleinement d'un espace à fort potentiel pour la mise en œuvre d'événements et ensuite pour avoir la compétence sur l'ensemble des offres de stationnement sur notre territoire. Troisièmement, pour développer la capacité d'offre de stationnement, en diversifiant cette offre. Voilà les trois raisons.
Cet espace de parking est mis à disposition de la ville dans le cadre d'une AOT signée le 15 février 2018. Que dit cette AOT, même si Claude, tu n'en as pas eu le contenu ? C'est un espace de 12 813 m² qui comprend deux zones. La zone avec le parking clos dans un premier temps et la partie le long du Quai Carnot. L'autorisation est donnée jusqu'au 31 décembre 2025. Elle donne lieu au versement d'une redevance annuelle fixée à 50 % de l'excédent brut d'exploitation dégagé au titre de l'exploitation de cet espace de stationnement. Il y a plusieurs questions. Tout d'abord, est-ce qu'il y a un lien financier entre le syndicat mixte ou avec la CCI ? En ce qui concerne le syndicat mixte, c'est 50 % de l'EBE comme repris dans l'AOT. Il n'y a pas de lien financier avec la CCI. Par contre, nous avons convenu des conventions pour permettre l'utilisation totale sur certains événements d'un côté comme de l'autre, côté ville ou côté CCI. On peut le voir actuellement avec la Transat AG2R La Mondiale. On le verra également avec le Festival des Filets Bleus. Il s'agira de conventions entre les deux instances pour permettre d'une part à la ville et à la CCI d'intervenir sur leurs parkings.

Pourquoi choisir un parking à enclos plutôt que des horodateurs ? Jusqu'en 2017, en période de stationnement payant, la ville de Concarneau disposait de 983 places payantes via un système d'horodateurs. Le stationnement est un élément important au cœur de la problématique de la mobilité. On le voit bien, dans toutes les villes c'est la même chose. Dans les villes moyennes, près d'un déplacement sur trois se fait en voiture. Il existe donc un enjeu de partage de l'espace public et de l'équilibre des flux. Les objectifs qui sont recherchés et Antony l'a dit, c'est d'optimiser les places de stationnement en favorisant la rotation des véhicules, et non pas de véhicules ventouses. Réduire le temps consacré à la recherche d'une place libre.
Dès 2011, dans le cadre du PEM, la réflexion avait été menée et il avait été indiqué qu'il fallait maintenir le parking à enclos existant, ce point a été de nouveau abordé dans le travail sur le pôle d'échange multimodal. Le parking à enclos permet de compléter l'offre de stationnement avec une plus grande souplesse dans son fonctionnement et son service à l'usager. C'est vrai que c'est plus facile. Vous payez quand vous revenez. L'usager est beaucoup plus libre.
Je le vois quand je vais à Quimper sur le parking du Chapeau Rouge, on est beaucoup plus à l'aise que si on met un ticket alors qu'on ne sait pas combien de temps on va rester en ville.
Ensuite l'horodateur ne permet pas de stationnement long et il nécessite un contrôle régulier via les ASVP. Sur ce parking à enclos, nous allons installer un système de jalonnement sur voirie, avec l'affichage du nombre de places disponibles. C'est ce que l'on rencontre aujourd'hui dans les parkings de supermarchés entre autres. Il est prévu également, en 2019, l'aménagement du

parking du 8 mai avec des barrières. Ce sera le même principe. Le parking de la criée comptera 280 places.
Pourquoi créer un SPIC ? Nous avons demandé conseil à nos avocats, nous avons également demandé conseil à la DGFIP, Direction des finances publiques, pour savoir quelle était la solution la plus adéquate. Compte tenu que l'objet de ce service est assimilable à des activités généralement accomplies par des personnes privées, c'est le premier point. Le 2e point c'est qu'il est assujetti à la TVA. A l'origine, il y a des ressources, c'est le 2e point.
Le 3e point, c'est de dire la DGFIP et notre avocat nous ont conseillé pour des raisons de simplicité, et de transparence, d'opter pour un SPIC.
La régie à autonomie financière, là encore la DGFIP nous a donné des conseils. Il y avait plusieurs possibilités c'est sûr. Mais dans le cas du parking de la criée s'agissant d'un SPIC, nous avons opté pour un conseil d'exploitation. C'est la commission commerce tourisme qui interviendra dans ce conseil d'exploitation. Ensuite concernant la question, ça ne rapporte rien à la ville. Ce n'était pas notre objectif premier non plus. L'objectif premier, et je l'ai précisé tout à l'heure, c'était de mettre en cohérence notre politique de stationnement sur la ville et la rendre plus lisible pour les Concarnois et les touristes.
Les investissements qui seront réalisés sur le parking de la criée, seront intégralement financés par les usagers et il en sera de même pour le parking du 8 mai.
Ce que je peux dire également, c'est qu'en matière de recettes, nous disposerons de 60 places supplémentaires au bout du quai Carnot où 2 horodateurs seront installés. Là, nous n'avons pas la possibilité d'installer des barrières. Ce ne serait pas une bonne solution non plus.
En ce qui concerne les abonnements, là encore nous nous sommes renseignés, je reviens donc sur la partie du parking qui avait été réservée par la CCI pour les commerçants. Légalement, nous n'avons pas le droit de l'utiliser pour des usagers désignés dans ce cadre de stationnement sur la voie publique. Mais nous voyons très bien néanmoins, sur le parking à enclos des abonnements et nous proposons à la commission commerce tourisme, d'intervenir sur ce mode de fonctionnement concernant les abonnements.

Je me répète, mais il s'agit d'optimiser les places en favorisant la rotation des véhicules et ainsi réduire le temps de recherche de place.

Je crois que j'ai dit l'essentiel. Voilà en gros ce qu'il fallait dire sur le sujet. Sachez que nous avons trois candidats sur un appel d'offre, appel d'offre qui a lieu lundi prochain.

Après, il appartiendra à la commission commerce-tourisme de faire des propositions quant au fonctionnent sur le côté abonnement. On reviendra sur ce sujet au conseil municipal de fin mai. La prise d'effet de ce stationnement payant serait le 22 juin.

Nous avons décidé également que le stationnement y serait gratuit en dehors de la période estivale le jour de marché, ce qui n'était pas précédemment. Ceci afin qu'il y ait une harmonisation avec les parkings de la ville.

En ce qui concerne le coût du stationnement sur ce parking à enclos, nous ajustons par rapport à ce qui est demandé dans le cadre des horodateurs sur la zone 1 Quai

de l'Aiguillon, de manière à ce que là encore, il y ait une harmonisation au niveau des tarifs. Voilà en gros ce que je voulais dire. Oui, Antony.

M Antony Le Bras :
Vous ne m'avez pas convaincu sur l'intérêt du parking à enclos. C'est toujours bien d'essayer de se convaincre.
Je voulais juste vous dire que les parkings à horodateur permettent aussi le fléchage lumineux. Ce n'est pas une spécificité des parkings à enclos. Chez E Leclerc par exemple il n'y a pas de parking à enclos mais il y a quand même du fléchage lumineux.
Le parking à horodateur permet aussi le paiement à distance. Quand vous allez à Quimper vous pouvez aussi essayer de payer à distance avec votre téléphone si vous ne pouvez pas être à votre voiture au moment voulu.

M André Fidelin :
Inaudible….

M Antony Le Bras :
Non, mais il y a des gens qui le sont. Je suis un peu inquiet quand même de votre projet de mettre un nouvel enclos quai de l'Aiguillon ça rajoutera des petits bouchons, c'est totalement inesthétique, et c'est coûteux.
Sur l'explication financière, les 50 % d'EBE qui vont au syndicat mixte, s'ajoutent déjà visiblement à 8 950 € de redevance d'occupation du domaine public, c'est ça ? Dans l'histoire, le syndicat mixte ne finance aucun investissement, il touche 50 % des recettes plus une redevance de 9 000 €, la mairie finance tout, 100 000 €, fait l'avance de trésorerie, ça ne rapporte rien au contribuable Concarnois alors que les autres horodateurs dans la ville rapportent quand même un peu d'argent. C'est vraiment un choix qui n'est pas clairvoyant à mon avis pour la ville de Concarneau.
Je voudrais bien avoir une réponse aussi sur pourquoi 13 000 € d'emplois saisonniers ? Est-ce qu'il y aura pratiquement tout le temps quelqu'un qui sera là auprès de l'enclos ? A quoi correspondent ces 13 000 € ? Je vous ai déjà posé la question.
Et quand on parle d'homogénéiser le stationnement alors qu'il y a des horodateurs sur tout le reste de la ville, et qu'en plus vous allez en rajouter de l'autre côté, il faut enlever du projet le mot homogénéisation. Là, il n'y a aucune homogénéisation du stationnement payant à Concarneau. Au contraire.

M André Fidelin :
Il n'y a pas d'autres interventions ? Claude.

M Claude Drouglazet :
Je me suis interrogé sur la nature du SPIC. La DGIFP de toute façon a intérêt à faire des SPIC avec notamment les ports de plaisance, parce qu'ils récupèrent de la TVA. C'est plus un raisonnement de financier qu'un raisonnement d'ailleurs juridique. C'est tellement vrai d'ailleurs, que même la Cour des comptes s'est interrogée sur la réalité juridique du statut du SPIC. Il y a actuellement des recours qui sont faits, y compris par des associations de plaisanciers pour justement passer de SPIC à SPA pour éviter les tarifications.
Quand il y a eu l'affaire du syndicat mixte, j'ai demandé qu'il y ait une expertise sur les occupations du domaine maritime. Je sais très bien que ce n'est pas ici qu'on va le faire. Mais il faut quand même que vous sachiez que j'ai rencontré le Député de

la circonscription avec les associations de plaisanciers parce que dans d'autres endroits ils sont aussi confrontés à ça.
On a sollicité le Député pour avoir une réunion de travail avec ses collaborateurs pour qu'ils puissent faire un recours directement par la voie parlementaire, soit au conseil d'État, soit au conseil constitutionnel à travers une question prioritaire de constitutionnalité.
Comme je le disais au moment du syndicat mixte, on est en plein brouillard juridique et c'est une des raisons qui fait que je me suis également interrogé sur pourquoi faire une régie alors qu'on aurait très bien pu faire traiter ces parkings-là comme les autres parkings de la ville de Concarneau sans se compliquer la vie.

M André Fidelin :
On sait très bien que de toute façon ça ne peut pas être bien. On peut le comprendre. Néanmoins, c'est la solution qui a été retenue. C'est la solution qui existait déjà et ça nous a semblé, même s'il faut faire un investissement, avec son amortissement, la solution la plus rationnelle. Maintenant, elle n'est peut-être pas partagée. Mais il me semble que ce parking à barrière est beaucoup plus facile plutôt que les horodateurs. Mais maintenant, chacun a son avis sur le sujet. Concernant l'EBE, nous y reviendrons tout à l'heure parce que c'est la prochaine délibération.
Sur cette première délibération, c'est-à-dire la création de la régie à autonomie financière, la fixation de la dotation initiale et l'approbation des statuts, je vous demande votre avis.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 3 CONTRE (M LE BRAS) (Mme JAN, M DROUGLAZET) 3 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR M, ZIEGLER, M BONNEAU).
Mme LE MEUR G ne prenant pas part au vote.

Conseil municipal du 12 avril 2018

11	Finances : Budget annexe du parking de la criée – Tarifs 2018

M André Fidelin :
Considérant l'Autorisation d'Occupation Temporaire signée le 15 février par le Syndicat Mixte Pêche Plaisance de Cornouaille et mettant à disposition de la Ville de CONCARNEAU, une partie des espaces du domaine public maritime dont le parking dénommé de la Criée pour un usage de stationnement,

Considérant l'équipement de ce parc en enclos de barrières de péage induisant le paiement en caisse ou directement en sortie de parking en fin de durée de stationnement,

Considérant la période d'application du stationnement en centre-ville du 22 juin au 15 septembre, les tarifs suivants sont proposés :

Durée	Tarif TTC
- 1 h	- 1,40 €
- 40 min	- 0,80 €
- 20 min	- 0,20 €

Le ticket perdu : 35€

Vu l'avis favorable de la commission commerce-tourisme en date du 13 février 2018,
Vu l'avis favorable de la commission finances du 3 avril 2018,

Il est proposé au conseil municipal :

- de fixer les tarifs ci-dessus applicables du 22 juin au 15 septembre de 10H à 19H sur la base des tarifs applicables en zone 1 (hyper-centre).

Nous nous sommes basés sur les tarifs du Quai d'Aiguillon. C'est la zone 1, l'hyper centre. Nous n'avons pas fait de distinction. Est-ce que vous avez des interventions ?

Mme Marianne Jan :
Je remarque simplement que pour 20 minutes, on paye 20 centimes. Et pour 40 minutes, on paye 3 fois plus. On devrait avoir 40 cts pour 40 min et 60 cts pour une heure si on prend le tarif. Là on passe de 20 cts à 1.40€. Je voulais dire également que les tarifs de stationnement sur Concarneau sont chers. Je sais qu'ailleurs il y en a des plus chers, notamment à Quimper. C'était une petite remarque.

M André Fidelin :
François.

François Besombes :
C'est toujours trop cher. Mais c'est aussi l'objectif de faire de la rotation dans le centre-ville. C'est le but de faire en sorte d'avoir un tarif qui incite les personnes à

limiter le temps passé. C'est surtout de donner une prime à celui qui reste peu de temps au centre-ville et qui fait ses courses au quotidien. Ce n'est pas le tarif de 80 cts qui est cher, c'est celui de 20 cts qui est peu cher pour encourager la fréquentation au quotidien du centre-ville. Voilà le sens.

M André Fidelin :
Bien, Antony.

M Antony Le Bras :
Comme le principal bénéficiaire de ce parking financièrement, c'est le syndicat mixte, le syndicat mixte a j'imagine son avis à donner sur les tarifs pratiqués.

M André Fidelin :
Non, pas du tout.

M Antony Le Bras :
Ah bon.

M André Fidelin :
Non. S'il n'y a pas d'autres questions, je propose le vote.

Ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 3 CONTRE (M LE BRAS) (Mme JAN, M DROUGLAZET) 3 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, M BONNEAU). Mme LE MEUR G, ne prenant pas part au vote.

Conseil municipal du 12 avril 2018

12	Finances : Budget primitif 2018 – Budget annexe parking de la criée

M André Fidelin :
Nous sommes sur un premier exercice, les lignes et les éléments chiffrés demanderont certainement à être corrigés. Nous sommes partis de l'investissement de 100 000 €. De cet investissement nous avons tenu compte des dotations aux amortissements pour caler notre budget de fonctionnement. En considérant bien évidemment les recettes précédentes que percevait la CCI et qui étaient de l'ordre de 60 000 € compte tenue des places réduites, on a estimé à 50 000 €.

Nous avons bâti la redevance de l'occupation du domaine public, c'est-à-dire la participation de 50 % de l'EBE, en tenant compte de différentes lignes de charges connues ou approximatives. Mais nous aurons besoin bien évidemment avant la fin d'année, puisque dès le mois de septembre, le parking n'est plus payant, on pourra réajuster cet équilibre budgétaire dans le cadre de cette liasse comptable M4.

Concernant les saisonniers, là encore, on ne peut pas dire qu'il y aura un saisonnier qui fera le piquet à la barrière. Il faut savoir que les saisonniers n'interviennent pas uniquement dans le domaine répressif avec leur uniforme. Ils sont là aussi pour conseiller et informer les visiteurs. C'est aussi important qu'un saisonnier puisse sillonner sur le parking, voire le parking quai Carnot mais certainement pas en permanence. Là nous sommes sur la mise en place aussi de ce service. Il y aura certainement besoin d'interventions et d'information par les services de la ville. C'est une estimation sur trois mois de saisonniers qui sera éventuellement à corriger. Nous sommes quand même sur des bases prévisionnelles.
Oui, Bruno.

M Bruno Quillvic :
Juste peut-être pour compléter. Contrairement à ce que vous disiez tout à l'heure, ce n'est pas l'EBE + 8 950 € de redevance domaniale. Les 8 950 € sont une estimation des 50 % de l'excédent brut d'exploitation. Enfin, concernant les 13 000 € qui sont indiqués là, nous avons effectivement le saisonnier qui sera là pour assurer le suivi et la mise en place de ce comité, et aussi le temps d'intervention des services de la ville qui est inclus.

M André Fidelin :
Il y a d'autres interventions ? Nous allons voter.

Ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 3 CONTRE (M LE BRAS) (Mme JAN, M DROUGLAZET) 3 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, M BONNEAU). Mme LE MEUR G, ne prenant pas part au vote.

Conseil municipal du 12 avril 2018

13	Finances : Budget annexe du parking de la criée : Durée d'amortissement

M André Fidelin :
La création du budget annexe du parking de la Criée implique la mise en place de durées d'amortissement pour les immobilisations (biens/travaux) relevant de la section d'investissement. Il est proposé au conseil municipal d'adopter les dispositions suivantes :

1. <u>Fixation d'un seuil d'amortissement pour les biens de faible valeur</u> :
Ce seuil, en deçà duquel la durée d'amortissement du bien est ramenée à un an, sera de 2 000 €.

<u>2. Biens acquis d'occasion</u>
La durée d'amortissement des biens acquis d'occasion correspond à la moitié de la durée du bien neuf arrondie à l'entier supérieur.

3. <u>Fixation des durées d'amortissement (M4 – Parking de la Criée)</u>.

Libellés	**Durée**
Logiciel informatique	3 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel de bureau	10 ans
Matériels d'exploitation	7 ans
Construction de bâtiment	30 ans
Travaux neufs bâtiments	10 ans
Gros entretien installations	7 ans
Installations diverses	15 ans
Véhicule léger neuf	5 ans
Autres véhicules	8 ans

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 3 avril 2018

Il est proposé au conseil municipal :
- D'adopter ces durées d'amortissement des immobilisations

C'est une durée d'amortissement classique qui est prévue dans le cadre de la M4. Vous avez le document qui reprend l'ensemble des matériels qui seront à disposition et qui font l'objet d'une durée d'amortissement.
Je propose le vote.

Ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 2 CONTRE (Mme JAN, M DROUGLAZET) 4 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, MM LE BRAS, BONNEAU). Mme LE MEUR G, ne prenant pas part au vote.

Conseil municipal du 12 avril 2018

14	Finances : Fiscalité directe locale – fixation des taux d'imposition 2018

M Alain Nicolas :

A- Décision du gouvernement :

La loi de Finances 2018 a fixé un coefficient de revalorisation de +1 % des valeurs locatives servant d'assiette au calcul des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et de la taxe d'habitation.

B- Décision de la commune :

Les bases d'imposition 2018 n'ont pas été notifiées à ce jour. Elles devraient évoluer en variation physique de la manière suivante par rapport aux bases notifiées en 2017 :

- taxe d'habitation : +1,8 % ;
- foncier bâti : +1,9 % ;
- foncier non bâti : 0 %

En 2017, le produit notifié sur l'état 1259 de fiscalité était de 15 004 K€ (y compris la taxe d'habitation sur les logements vacants). Sur l'exercice 2017, la commune de Concarneau enregistre un versement total de 15 000 K€ soit le montant notifié dans l'état 1259.

K€	**Produit notifié état 1259 de 2017**	**Produit enregistré en 2017**	*Différence*
Taxe d'habitation	6 884	6 852	- -32
Taxe d'habitation sur les logements vacants	133	124	-9
Taxe sur le foncier bâti	7 786	7 820	+34
Taxe sur le foncier non bâti	201	204	- +3
Total	**15 004**	**15 000**	**- -4**

Le produit fiscal estimé, c'est-à-dire les bases d'imposition 2018 multipliées par les taux 2018, est de 15 296 000 € soit une hausse de +2,5 % par rapport à l'état 1259 notifié en 2017

Les taux d'imposition 2018 sont proposés sans majoration par rapport à ceux de 2017,

- pour la taxe d'habitation : 19,16 % ;
- pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : 25,19 % ;
- pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 71,90 %.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 3 avril 2018

Il est proposé au conseil municipal :

- De voter les taux suivants : 19,16 % pour la taxe d'habitation ; 25,19 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ; 71,90 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Voilà, M le Maire.

M André Fidelin :
Est-ce que vous avez des observations ? Je propose le vote.

Ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 6 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET). Mme LE MEUR G, ne prenant pas part au vote.

Conseil municipal du 12 avril 2018

15	Finances : Autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)

M Alain Nicolas :
C'est une délibération que l'on présente une fois par an. La dernière a été présentée au mois de mars 2017.

Conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement. Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.
Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.
Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des Crédits de Paiement. La somme des Crédits de Paiement doit être égale au montant de l'Autorisation de Programme.

Les opérations pouvant faire l'objet d'une procédure d'AP/CP correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune ou à des subventions versées à des tiers.

Les autorisations de programme peuvent être votées à chaque étape de la procédure budgétaire même si elles n'ont pas été présentées lors du débat d'orientations budgétaires.

Toute autre modification de ces AP/CP se fera aussi par délibération du conseil municipal.

Libellé du Programme	Montant de l'AP (€ TTC)	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	2018 (y compris RAR)	2019	2020
Mise en lumière de la ville close	-	~~150 000~~	~~150 000~~	~~200 000~~	~~150 000~~	~~150 000~~			
Réhabilitation de la ville close - Tour du Maure*	442 169	-	-	159 065	192 443	90 661			
CCI/PORT Modernisation aire technique réparation navale	1 000 000	-	-	300 000	-	500 000	92 000	108 000	
Pôle tennis	2 470 582	268 304	57 279	-		9 952	2 135 048		
Rénovation du stade Guy Piriou	2 555 744				34 195	1 045 431	1 476 119		
Révison du PLU	100 000				-	5 400	35 000	29 800	29 800
Participation rénovation du quartier de Kerandon	1 600 000	-	-	400 000	500 000	500 000	200 000		
Coulée verte - Jardin public des sables blancs	316 450					26 373	145 077	145 000	
Rénovation de la rue de Lanriec	911 830					80 430	831 400		

Vu l'avis favorable de la commission finances du 3 avril 2018,

Il est proposé au conseil municipal :

- de se prononcer, au titre des années 2018-2020, sur la modification des AP/CP.

M André Fidelin :
Merci Alain. Là vous prenez connaissance du tableau, on ne va pas le reprendre ligne par ligne. Il vaut mieux recevoir les observations s'il y en a.

Elles ont déjà été faites.

Je propose le vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 2 CONTRE (Mme JAN, M DROUGLAZET) 4 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, MM LE BRAS, BONNEAU). Mme LE MEUR G, ne prenant pas part au vote.

Conseil municipal du 12 avril 2018

16	Sports – nautisme : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'UNSS du lycée Pierre Guéguin

M Bruno Quillivic :
Monsieur Talbi Philippe référent de la section sportive scolaire football du lycée Pierre Guéguin sollicite la ville de Concarneau, afin de bénéficier d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € relative à la qualification à la finale du championnat de France par ses élèves.

Ce championnat a eu lieu du 2 au 6 avril 2018 à Cannes. N'ayant pas de ligne budgétaire pour assumer le coût d'un tel déplacement, Monsieur Talbi demande le soutien de la collectivité.

Compte tenu de l'intérêt de l'événement pour la commune et pour ses jeunes,

Vu l'avis favorable de la commission sport et nautisme en date du 30 mars 2018,
Vu l'avis favorable de la commission finances du 3 avril 2018,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'octroyer une subvention de 1 000 € à la section UNSS Football du Lycée Pierre Guéguin qui a terminé à la 2e place de la finale consolante, soit à la 10e place du tournoi.

M André Fidelin :
Est-ce qu'il y a des observations ? Nous allons voter.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR, Mme Gaël Le Meur ne prenant pas part au vote.

Conseil municipal du 12 avril 2018

17	Action culturelle : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Festival Livre et Mer

Mme Laëtitia Boidin :
Le Festival Livre et mer a tenu sa 34ème édition le week-end dernier.

Je ne vais pas vous faire un laïus parce qu'on a déjà vu ça au dernier ou à l'avant dernier conseil municipal sur l'octroi d'une avance sur subvention. Je vais juste vous faire un petit état. J'ai reçu ce petit état de Livre et Mer.
Ils ont touché 630 scolaires et plusieurs personnes d'EPAHD. Il y a eu beaucoup de partenariat et de liens notamment avec la Solo du Figaro mais également avec le Musée de la pêche. Ils ont reçu également 34 auteurs. Cette édition a été un véritable succès avec la mise en place du chapiteau sur la place du 8 mai 1945. Ils ont reçu également des adhérents de La Balise. C'était un succès parce qu'ils ont pu faire une visite au Marinarium. C'est la première fois que ces adhérents de la Balise mettaient les pieds à la librairie de Livre et mer. Ils ont reçu 3 000 visiteurs avec la gratuité.
C'est vrai que Livre et mer avait demandé une subvention exceptionnelle en même temps que son avance sur subvention. Ils avaient été entendus par la commission culture et les élus unanimement lui avait dit qu'il fallait qu'ils fassent quelques efforts de gestion. On avait un peu refusé cette subvention exceptionnelle et ils sont revenus nous voir avec plusieurs éléments, avec des efforts de gestion, avec un nouveau bureau. Pour mener à bien leur édition, ils nous ont demandé une subvention exceptionnelle à hauteur de 2 900 €.

Il est demandé d'octroyer même après l'édition, cette subvention de 2 900 € afin qu'ils puissent terminer cette édition correctement et en équilibre.

M André Fidelin :
Merci Laëtitia. Est-ce qu'il y a des interventions ?

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR, Mme Gaël Le Meur ne prenant pas part au vote.

Conseil municipal du 12 avril 2018

18	Action culturelle – CAC : Régularisation facture de l'association des amis de Kanerien ar Mor – AAKAM

Mme Laëtitia Boidin :
Il s'agit juste d'une régularisation. Les Kanerien Ar Mor avaient fait une demande de remise exceptionnelle suite au concert de soutien contre la mucoviscidose qui avait eu lieu le 2 avril 2017. Cette remise exceptionnelle portait sur une facture du CAC et totalisait un montant de 653.62 € TTC

Ce dossier n'était pas arrivé dans les rouages de la municipalité en 2017. Il a été présenté en municipalité dernièrement.

Il est donc demandé d'annuler cette facture n°519 d'un montant de 544.68 € HT (653.62 € TTC) sur le budget annexe du CAC, et d'émettre une nouvelle facture avec cette remise de 50% et qui est à hauteur de 340.89€.

M André Fidelin :
Merci Laëtitia. Est-ce qu'il y a des observations ? Oui, Mme Le Meur.

Mme Marie Le Meur :
Permettez-moi de revenir un peu sur la genèse de ce dysfonctionnement. En novembre 2016, la ville avait à priori verbalement fait la promesse d'octroyer 50 % pour ce concert. La présidente avait fait un courrier en ce sens le 24 novembre 2016 à Mme Perez du service culture. En mai 2017, l'association a reçu la facture complète, c'est-à-dire 653.62€. Surprise évidemment de l'association. La présidente s'en est étonné auprès du pôle culturel.
Deuxième relance, le 23 juin, même démarche auprès du pôle culturel et depuis silence radio.
Et aux vœux de 2018, M le Maire, vous aviez assuré à la présidente que vous alliez vous en occuper. Puis, ils ont reçu la lettre de l'huissier qui sommait l'association de payer la somme due. Mme Perez n'était pas là au pôle culturel, Mme Le Doaré a fait le nécessaire auprès du service finances qui à priori n'était pas au courant. Il a donc fallu payer la somme totale plus une majoration de 120 euros pour des frais d'huissier. L'huissier a quand même ramené le chèque à l'association.
Ceci dénote à mon avis quand même d'un rapport, avec les associations, quelque peu inélégant. Vous en seriez sorti grandi si vous aviez tout simplement accordé la gratuité du CAC pour ce concert caritatif qui remplit la salle du CAC et auquel participent les chorales des collèges Saint Joseph, Pierre Guéguin et les Sables blancs et pour une bonne cause, vous l'avez dit Mme Boidin, qui est la lutte contre la mucoviscidose afin d'apporter un soutien aux travaux du professeur FEREC.

Mme Laëtitia Boidin :
Vous pouvez dire ce que vous voulez Mme Le Meur, mais n'attaquez pas les services et verbalement Mme Perez. Ne la citez pas, ça ne sert à rien. Je pense qu'au niveau associatif, elle est très présente sur le terrain. S'il y a des gens à attaquer aujourd'hui ce sont les élus, pas les services. Je pense qu'ils sont vraiment sur le terrain. Aujourd'hui je sais qu'elle est encore au pôle culturel pour travailler, donc n'attaquez pas les services.

Et en ce qui concerne les associations, je pense qu'on est vraiment tous, je parle aussi pour mes collègues au sport, et en ce qui me concerne nous sommes tous sur le terrain. Et je le suis. Je pense que les associations ne sont pas ma reçues.

Nous allons voter.
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR. Mme Gaël LE MEUR ne prenant pas part au vote.

M André Fidelin :
Philippe, tu as un message à faire passer pour le week-end prochain.

M Philippe Hennion :
Je n'avais pas l'intention de prendre la parole, mais dimanche prochain, à 17 heures, nous chanterons avec deux collèges.

M André Fidelin :
Il fallait le dire, Philippe.

M Philippe Hennion :
Donc, vous êtes tous les bienvenus. Ce sera au CAC. J'espère simplement que cette fois-ci le traitement sera plus rapide.

M André Fidelin :
Nous avons voté, nous tournons la page.

Conseil municipal du 12 avril 2018

19	Sport – nautisme : Attribution d'une subvention exceptionnelle au club de plongée sous-marine – Sub Aqua

M Bruno Quillivic :
C'est dommage effectivement qu'il y ait eu un couac, mais c'est aussi dommage que vous généralisiez une chose autour d'un incident qui concerne une association. Vous dites dans vos propos que « *ça montre le rapport que vous avez avec **les** associations* ».
C'est arrivé une fois. Il faut arrêter de généraliser les choses.

Revenons à la délibération.

Le club de plongée sous-marine Concarneau Sub Aqua sollicite la ville pour une demande de subvention exceptionnelle concernant l'acquisition d'un zodiac pour un budget global de 12 000 €.

Le conseil départemental est favorable au versement d'une subvention.

La contribution de la ville serait de 1 000 €.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 3 avril 2018,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1000 € au club de plongée sous-marine Concarneau Sub Aqua.

Je trouve que les délibérations sont un peu gentilles et je voudrais faire une remarque là-dessus. Je trouve que c'est quand même assez désagréable la position du conseil départemental sur ce type de question de subvention. C'est-à-dire que le club de plongée Sub Aqua a fait une demande de subvention pour l'acquisition d'un zodiac et s'est vu répondre par le conseil départemental, « *Nous vous donnons l'accord pour une subvention de 3 600 €, sous réserve que la ville mette la même somme* ».
Je signalerais juste que la ville, vis-à-vis de cette association met énormément de moyens à sa disposition. Elle met des salles, elle met une place de port. Je me demande ce que dirait le conseil départemental si à chaque attribution de subvention exceptionnelle aux associations on mettait, « on vous accorde une subvention exceptionnelle de 10 000 €, sous réserve que le conseil départemental vous en mette 10 000 € également.
Je voulais juste le dire parce que j'ai été désagréablement surpris par ce mode de fonctionnement.

M André Fidelin :
Ce qui est dit est dit. Est-ce qu'il y a des observations ? Claude ?

M Claude Douglazet :
S'agissant du fonctionnement, là aussi on s'est posé des questions à la commission des finances. En fait, pour le fond de dossier, il n'y avait rien. Il y avait à peu près ce qu'il y a dans la délibération. A l'époque la commission sports n'avait pas délibéré.

On s'est retrouvé avec une demande de subvention exceptionnelle pour un club que peu de nous connaissaient. Je ne connais pas tous les clubs de Concarneau. Et je n'étais pas le seul visiblement à m'interroger à la commission des finances.
On s'est dit que c'était quand même assez léger de nous demander une subvention exceptionnelle dans le principe, sans plus d'explications que ça. Je parle en présence de mes collègues. Ce n'est pas une question d'opinion politique. Il faut que ce soit quand même un peu plus étayé. Si vous venez en commission des finances pour demander une subvention exceptionnelle, essayez de faire un peu mieux. Là c'est vraiment très léger.

M Bruno Quillivic :
Je le reconnais totalement et pour répondre à votre question, ce qui s'est passé là-dessus, c'est qu'effectivement ils ont fait la procédure nécessaire avec quelqu'un du service finances qui leur a expliqué le fonctionnement des demandes de subvention en ligne. Il s'avère qu'ils ont fait toute la procédure, mais le dossier n'a pas été validé dans le logiciel. L'erreur est de qui, je ne sais pas, mais toujours est-il que c'est une régularisation par rapport aux subventions que l'on verse chaque année. Ils ont effectivement bien contacté le service finances pour remplir leur dossier et avoir tous les éléments. Ils ont commencé la procédure avec le service finances.

M André Fidelin :
Merci Bruno.

Ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR. (Mme Gaël Le Meur ne prenant pas part au vote).

Conseil municipal du 12 avril 2018

20	Ressources humaines : Protection sociale complémentaire – risque prévoyance – procédure de passation d'une éventuelle convention de participation

M Alain Nicolas :
Depuis le décret n°2011-1474 paru le 10 novembre 2011 les employeurs publics ont la possibilité de contribuer financièrement à des contrats d'assurances destinés à couvrir le risque santé et/ou le risque prévoyance de leurs agents.

Ce financement n'est en aucun cas obligatoire pour les employeurs publics. L'adhésion à ces contrats est également facultative pour les agents.

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 donne compétence aux Centres de Gestion pour organiser une mise en concurrence et souscrire ces contrats pour le compte des collectivités et établissements qui le demandent.
L'intérêt de cette mise en concurrence est d'engager une négociation sur les prestations, d'obtenir des conditions tarifaires et des garanties attractives et de fédérer les collectivités du Finistère et leurs agents dans un seul et même contrat.

Le Centre de Gestion du Finistère a décidé de renouveler sa démarche initiée en 2012 et de relancer une procédure de mise en concurrence qui portera sur le risque Prévoyance.

Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.
A l'issue de la consultation, les garanties et les taux de cotisation de l'offre retenue seront présentés aux collectivités. Les collectivités conserveront l'entière liberté d'adhérer à la convention qui leur sera proposée. C'est lors de l'adhésion à celle-ci que les collectivités se prononceront sur le montant de la participation définitif qu'elles compteront verser à leurs agents.

Cette participation ne pourra être égale à zéro ni dépasser le montant total de la cotisation et sera définie dans le cadre du dialogue social et après avis du Comité technique

Il est proposé au conseil municipal :

- de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le Centre de Gestion du Finistère va engager conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;
- D'autoriser le Maire à signer tout document lié à la mise en œuvre de cette affaire.

M André Fidelin :
Merci Alain, est-ce qu'il y a des observations ? Claude.

M Claude Drouglazet :
C'est une bonne chose évidemment pour le personnel. Mais je crois qu'il faut associer le personnel aussi en amont. Il n'y a pas à attendre la fin de la procédure

pour consulter le CT. Au moins au titre d'information, informer le personnel de la démarche entreprise par la municipalité pour qu'elle ne découvre pas ça dans la presse. C'est une manière de faire à laquelle ils sont sensibles, j'ai quand même eu quelques échos.

M André Fidelin :
Il y a des instances, Claude, le dialogue social. Il y a les comités techniques.

M Alain Nicolas :
Pour répondre à Claude, c'est un effet au 1er janvier 2019. Ce n'est pas pour tout de suite. Ce qui est intéressant de savoir c'est que c'est pour une durée de cinq ans. On est obligé de passer par le CDG. On ne le dit pas dans le texte mais ça couvre la rémunération du personnel et c'est facultatif.

M André Fidelin :
Qui voulait prendre la parole ?

Mme Nicole Ziegler :
Comme on est dans les questions de multi risque, j'ai oublié de poser cette question tout à l'heure lors du vote du budget.
Comment expliquez-vous que l'on passe dans le budget 2017 de 250 000 € à 80 000 € pour le budget 2018 pour les multi risque ?

M Alain Nicolas :
Ça n'a rien à voir.

Mme Nicole Ziegler :
J'ai oublié de poser la question. Comment on passe de 250 000 à 80 000 ?

M Alain Nicolas :
Ça n'a rien à voir.

Mme Nicole Ziegler :
Je sais bien que ça n'a rien à voir.

M Alain Nicolas :
En 2011-2012, il y a eu des choses qui sont passés sur des réseaux. Vas-y Marc, tu sais mieux que moi.

M Marc Bigot :
Je ne sais pas mieux que toi parce que je n'étais pas là non plus, mais j'ai quelques précisions. Il y a eu une négociation sur les assurances et c'est vrai, comme l'a dit Alain il y eu de gros travaux. Il y a eu un gros problème sur des réseaux d'eau Avenue Pierre Guéguin qui ont occasionné pas mal de casse dans différents commerces, ce qui a amené à des surprimes pendant une période donnée.

Mme Nicole Ziegler :
C'est énorme.

M Marc Bigot :
Oui, c'est énorme effectivement.

Une partie de l'explication est là. Et une autre partie tient lieu à une négociation avec les différentes compagnies qui s'étaient intéressées à nos différents dossiers.

M André Fidelin :
Les compagnies qui s'étaient intéressées au dossier, il n'y en avait pas 36 déjà. Deuxièmement, là on est dans le cadre de la responsabilité civile au tiers. Et dans ce domaine, ça peut aller très loin. Et les compagnies d'assurance tiennent compte du rapport sinistre-primes. Et à partir de là, par anticipation, ils déterminent un tarif et ça peut aller du simple au triple.

M Alain Nicolas :
Dans le cas présent de la délibération que je viens d'évoquer, on a un peu le même problème parce que la cotisation à l'organisme Collecteam, était jusqu'au 31 décembre de 1.2 % de la masse salariale pour le salarié, et elle est passée à 1.42 au 1er janvier. Tout simplement parce que le taux de maladie est relativement important. Ceci dit, la ville participe, comme vous le savez tous, à la couverture de cette assurance.

M André Fidelin :
Nous allons voter.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR. (Mme Gaël Le Meur ne prenant pas part au vote).

Le point suivant, la parole est donnée à Éric Malléjacq pour présenter le retour à la semaine de quatre jours dans les écoles publiques de la ville Concarneau. Il y a deux délibérations dont le PET concernant les rythmes scolaires.

Conseil municipal du 12 avril 2018

21	Education – jeunesse : Rythmes éducatifs – volet ½ - Retour à la semaine de 4 jours dans les écoles publiques de la ville de Concarneau

M Éric Malléjacq :
J'ai cru comprendre qu'il fallait synthétiser, donc je vais essayer de résumer la note que vous avez lue en respectant l'esprit.

Tout d'abord, ce qui est important c'est que la question a été posée dans les différentes communes du territoire. Et elle provient de la possibilité qui nous a été laissée par le décret du 27 juin 2017, qui vous a été cité dans la note, et qui permet aux directeurs académiques de l'éducation nationale, sur proposition conjointe de la commune ou de plusieurs conseils d'école d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire, ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaire en huit demi-journées réparties sur quatre jours.
Cela veut dire que ce décret nous donne la possibilité de revenir aux quatre jours, à condition que la ville et les conseils d'école soient d'accord.

Le décret étant sorti au mois de juin, il était évidemment difficile d'organiser quelque consultation que ce soit, et c'est la raison pour laquelle, dès le mois de septembre, la municipalité a donné un avis favorable d'une part à la consultation des conseils d'école et d'autre part, à la réalisation d'un sondage auprès des parents d'élèves des écoles publiques afin de recueillir leur avis sur cette question du retour ou pas à la semaine des quatre jours. Nous avons mis en place un sondage composé d'une question fermée, oui ou non pour les quatre jours, et également la possibilité de laisser un commentaire.
Ce qui est important, c'est que nous avons donné un questionnaire à chacun des enfants des écoles publiques, soit 1 065 à la rentrée, et nous avons reçu 875 réponses, qui donne un taux de réponse très important. A titre de comparaison, quand on avait fait le même type de sondage en 2013-2014, lors du passage à 4.5 jours, nous avions eu 60 % de réponse.
Que dire du résultat du sondage ? D'une part, il est représentatif, 80 % des sondés, ce n'est pas si mal que ça. Cela veut dire aussi que les parents se sentent et se sentaient très concernés par cette question. D'ailleurs beaucoup d'entre eux ont laissé des commentaires, vous le verrez par la suite.
Au global, nous avons eu 55 % des parents ayant répondu pour leurs enfants qui étaient favorables au retour aux quatre jours. 30 % qui étaient favorables au maintien à quatre jours et demi, 15 % qui avaient des avis partagés. Les avis positifs se situant principalement pour les parents d'enfants de maternelle et un petit peu moins pour les enfants d'élémentaire. Quoiqu'il en soit, dans un cas comme dans l'autre, les avis étaient positifs.
Qu'est-ce qui a conduit les parents à donner un avis positif à ce retour aux quatre jours, c'est principalement la fatigue évidemment un peu plus pour les maternelles que pour les élémentaires. Mais d'autre part aussi, la possibilité de mieux équilibrer la vie familiale, en gardant une coupure sur le mercredi.
D'autres parents ont dit au contraire que cette coupure du mercredi était un peu difficile à organiser en fonction de leur emploi du temps.
Ils ont, pour la majorité des personnes qui ont donné leur avis, trouvé malgré tout que ce qui avait été mis en place sur les quatre dernières années au niveau des écoles publiques, à savoir l'instauration des TAP, était très bénéfique et avait permis à leurs enfants de découvrir différentes activités.

Ensuite, les conseils d'école ont été consultés. L'intégralité des conseils d'école de la ville, soit 10 conseils d'école, ont donné un avis favorable au passage aux quatre jours. 70 votants dans les conseils d'école étaient pour, 26 contre, et 10 sans avis. Donc, là aussi au niveau des conseils d'école, un avis très fortement favorable au retour aux quatre jours. D'autre part, l'avis de la municipalité ainsi que de la commission éducation a été également sollicité pour se prononcer quant au retour aux quatre jours.
Parallèlement, nous avons travaillé aussi sur les horaires sur les écoles. Depuis le passage aux quatre jours et demi, les horaires sur toutes les écoles publiques étaient les mêmes, ce qui n'était pas le cas auparavant. Nous avons souhaité garder un horaire commun à toutes les écoles, pour deux raisons. Pour une raison de simplification du travail de nos agents, et une autre raison également qui est celle de ne pas laisser la place à une raison de concurrence entre une école publique et une autre, où certains parents pouvaient choisir pour une commodité horaire de les inscrire dans l'une ou l'autre des écoles.
Fort de ces différents constats, et aussi après avoir discuté lors d'un comité de pilotage avec des enseignants, des parents d'élèves et des représentants de l'éducation nationale, nous avons défini les horaires qui convenaient le mieux à tout le monde, à savoir, 8h30 – 11h45 / 13h45 – 16h30 pour les lundis, mardis, jeudis et vendredis pour toute la période scolaire.
Cette organisation permettant de garder une pause méridienne de deux heures ce qui est important pour la suite, on le verra dans le projet éducatif territorial, et également que les horaires d'ouverture des écoles resteraient inchangés, à savoir de 7h30 à 19h pour les quatre jours concernés, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
La première délibération concerne en fait l'approbation du conseil municipal pour ce retour aux quatre jours et pour ces horaires que je viens de vous donner, 8h30 – 11h45 / 13h45 – 16h30, sur les jours scolaires pendant la période scolaire.

M André Fidelin :
Merci Éric. Vous avez des observations ? Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :
Je disais en aparté à Marianne que je trouvais Éric Malléjacq formidable parce qu'il vante avec autant de conviction les quatre jours et demi que les quatre jours.
Ce que je voulais dire tout simplement, vous connaissez notre position, nous avons toujours considéré que la semaine de 4 jours et demi c'était bien, mieux que les quatre jours. Quand on parle de la fatigue des enfants, il faut savoir d'où elle vient. Ce n'est pas forcément l'école qui fatigue les enfants. C'est aussi ce qui se passe ailleurs. Un DDEN de l'école du Rouz l'a souligné. Ce qui m'agace en fait dans cette affaire, c'est qu'en fait on a voté le 27 mai 2017 le deuxième volet du plan pour 2017-2020 à l'unanimité. On trouvait cela tous bien.
Et puis, il y a sa Sainteté Emmanuel qui débarque et qui dit, ce que vous pouvez faire en 4 jours et demi, pourquoi vous ne le faites pas en quatre jours ? Et tout le monde se précipite là-dessus, on nous cite les parents, les profs, mais les enfants ? On ne leur a pas demandé leur avis aux enfants. L'intérêt de l'enfant, finalement, est-ce qu'on en parle de l'intérêt de l'enfant ? On en a déjà parlé, Marie le dit aussi, les pédopsychiatres, les chrono-biologistes, ils le disent tous. Quatre jours c'est beaucoup trop lourd pour les enfants. C'est hyper sélectif socialement. Effectivement, avec Marianne, on s'est dit, non on a voté quatre jours et demi, il y a un an, on ne voit pas pourquoi on obéirait aux ordres de Jupiter là-haut. On votera contre le passage à quatre jours. Et ça paraît cohérent.

Mme Marie Le Meur :
Gaël étant silencieuse, il en faut bien une. Merci M le Maire.
La semaine des quatre jours et demi a vécu, dommage. Je reste persuadée que ceci relève quand même du Ministère de l'éducation nationale. Et c'est à lui et à lui seul de décider du modèle éducatif. Je ne comprends pas pourquoi on a laissé le choix aux directeurs d'académie de décider de maintenir ou non ce rythme à 4 jours et demi. Et il en va inévitablement de la suppression ou du réaménagement des temps d'activité périscolaire. Ceci, en plus d'être enrichissant, attrayant, comme on l'a vu à Concarneau, on vous l'a dit et redit souvent, le travail effectué par les équipes du service éducation, et je ne cite personne Mme Boidin, était exceptionnel. Ces TAP participaient à l'égalité des chances en permettant à tous les élèves un apprentissage au niveau sportif, culturel, manuel, sans distinction aucune. L'égalité des chances dès le plus jeune âge. Vous avez recruté pour cela des animateurs. Vous avez fait tout un travail avec les associations. Ça marchait très bien. Pourquoi alors arrêter ? Soyons clair, c'est pour faire des économies. Je me souviens très bien, lors de la mise en place des TAP, d'une réflexion dans cette salle. On va le faire parce qu'on est obligé, mais cela va nous coûter cher. Pourquoi revenir à la semaine des quatre jours ? Pour le bien de l'enfant ? Comme le dit Claude, tu vois j'y reviens encore, j'y suis vraiment attachée. Aucune étude ne prouve en chronobiologie, que cette semaine avec un jour de repos au milieu, est mieux pour l'enfant. Le développement de l'enfant, il s'adapte. Et bien au contraire, cet enfant est beaucoup plus réceptif le matin sur deux heures, et ceci sur quatre jours et demi, voire même sur cinq. Le reste du temps, on se donne alors les moyens d'apporter à tous, quelle que soit son origine sociale, d'acquérir une ouverture d'esprit, de faire du sport, de s'ouvrir à la culture, et c'est là aussi le rôle de l'éducation nationale. Donc le retour, le fait de donner le choix aux municipalités de revenir à la semaine de 4 jours, est à mon avis une grosse erreur.

M Antony Le Bras :
Pour répondre à Claude, et aussi à Marie, le retour des quatre jours d'école à Concarneau, ce n'est pas du tout Macron qui les a décidés. Les responsables sont en face de toi Claude. Dans le programme de Macron et après dans la loi, il a juste donné la liberté aux élus locaux d'organiser comme ils le souhaitaient. Je le regrette, ce n'est pas du tout Emmanuel Macron qui a décidé quoi que ce soit sur ce sujet-là, au contraire. C'est assez rare, il a laissé la liberté aux collectivités locales.

M Philippe Hennion :
Je voulais simplement dire que j'étais d'accord avec Antony.

M André Fidelin :
Éric, un petit mot pour conclure.

M Éric Malléjacq :
Claude, je te remercie de souligner les convictions que je peux avoir d'un sens ou de l'autre. Indépendamment de cela, on ne peut pas rester complètement sourd aux avis des parents, des conseils d'école. Je rappelle que dans les conseils d'écoles, on a des enseignants, des DDEN, des parents d'élèves et des élus. Dans le nombre de votants, les élus ne sont pas si nombreux. Ce sont quand même des gens de la communauté éducative qui ont un avis et sur Concarneau, 76 POUR contre 16 CONTRE, je pense que c'est relativement significatif quoiqu'on en dise. Encore une fois, je l'ai dit plusieurs fois, je ne suis pas un professionnel de l'éducation, je ne suis pas un pédopsychiatre, je ne suis pas chrono-biologiste. Je n'ai pas d'avis personnel

sur ce genre de choses. En revanche, quand je vois que les parents sont favorables à un retour aux quatre jours et que les professionnels de l'éducation le sont, quelque part, on a quand même le droit de s'interroger.

M André Fidelin :
Pour l'aspect financier.

M Éric Malléjacq :
Sur l'aspect financier, l'instauration des TAP avait un coût. Ceci dit, ce coût a aussi permis de faire évoluer le service périscolaire dans son ensemble. Et sur l'organisation du projet éducatif territorial, dont on parlera dans la délibération suivante, on s'apercevra que notre souhait a été de garder, avec cette contrainte horaire qui, je vous l'accorde, est différente, les évolutions positives qui ont été obtenues lors des deux projets éducatifs territoriaux précédents, dont lors du passage aux quatre jours et demi. A savoir le maintien d'une qualité éducative sur les temps périscolaires et le maintien également du lien avec les associations justement pour ne pas perdre cette possibilité de découverte, pour ne pas perdre cette possibilité aux enfants de prendre contact avec le tissu associatif local. On le verra dans un autre volet, mais également d'aider des enfants qui ont des difficultés dans la réalisation de leurs devoirs, chose qui n'était pas faite jusqu'à présent. Tout cela ne nous permet pas de faire des économies drastiques. Il faut bien le reconnaître, tout simplement parce que nous avons choisi de garder une qualité sur les temps périscolaires et justement de ne pas perdre les acquis des quatre dernières années.

M Claude Drouglazet :
Je voulais simplement souligner la qualité du travail réalisé par le service. J'ai bien lu le document, c'est un vrai bon travail.

Mme Nicole Ziegler :
On l'a dit, on l'a redit, je le redis ici, on a voté pour les TAP. On a dit combien ça avait été important que le travail de la commission enfance jeunesse avait été important, que le travail des services avait été important. On l'a voté à l'unanimité, je ne reviens pas, à chaque fois on a surenchéri. J'étais la seule élue avec M Malléjacq lorsqu'il y a eu des réunions avec l'éducation nationale, les professeurs, les parents d'élèves. J'ai voté pratiquement par acclamation ce projet-là. Je regrette qu'on y mette fin ce soir.
Pour être tout à fait claire vous n'êtes pas les seuls à avoir fait le choix d'arrêter pour des raisons financières. Ce n'est pas la peine de se cacher derrière son petit doigt, c'est ça.
Je reprends simplement le PV de municipalité du 11 septembre 2017, où la municipalité a émis un avis favorable à l'envoi d'un questionnaire aux familles et à un retour à la semaine de quatre jours accompagné d'une réflexion, visant à réduire l'impact financier.

M André Fidelin :
Aujourd'hui, ce n'est pas la réalité. Antony et on vote.

M Antony Le Bras :
C'est très bien d'interroger les parents, les conseils d'école, vous avez bien fait de le faire. Je vous invite dans ce cas-là à leur proposer un nouveau vote dans quelques années. On sera peut-être surpris, ils réclameront peut-être le retour. Je ne pense

pas que vous le ferez. Cette volonté d'interroger les parents, c'est très bien, on pourrait étendre cette volonté d'interroger les Concarnois à plein d'autres sujets.

M André Fidelin :
Bien, on passe au vote ?

M Éric Malléjacq :
Je vais répondre. J'ose espérer que ce retour aux quatre jours va s'inscrire dans la durée. Ces changements de rythmes sont parfois un peu compliqués. J'espère en tout cas que là on part sur quatre jours pendant suffisamment longtemps. J'espère en tout cas ne pas être là pour présenter un nouveau passage aux quatre jours et demi dans dix ans.

M André Fidelin :
Merci Éric. Aller, on vote.
Ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 6 CONTRE (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET). Mme LE MEUR G. ne prenant pas part au vote.

Le point suivant, Éric, c'est la suite.

Conseil municipal du 12 avril 2018

22	Education – jeunesse : 3e projet éducatif de territoire 2018-2020 – Rythmes scolaires et périscolaires

M Éric Malléjacq :
On a déjà amorcé à présenter le sujet. L'idée, vous l'avez bien compris est que maintenant nous sommes dans une configuration horaire complètement différente, ce qui évidemment conduit à revoir l'organisation des temps périscolaires. C'est le but du projet éducatif territorial qui vous a été présenté. Là aussi je vais essayer de synthétiser au mieux. Pourquoi avons-nous pris ces orientations et ces axes dans le projet éducatif territorial ? Il faut savoir que tout ce qui vous est présenté dans la note de synthèse sont des éléments qui ont été construits de manière partenariale entre les services de la ville, les parents, les enseignants, des professionnels de la CAF…
Ce n'est pas sorti du cerveau obscure d'un adjoint. C'est vraiment un travail de partenariat, un travail de discussion et je remercie aussi le travail qui est fait en commission. Il y a des discussions qui sont très enrichissantes et qui font avancer les choses. Cette organisation qui vous est proposée tient compte des bilans, on en parlait tout à l'heure, de la mise en place des temps d'activité périscolaire. Il ne faut pas détruire ce qui marche. Il y a aussi le souhait des parents et de la ville de maintenir cette qualité sur les temps périscolaires, je dis bien du souhait de la ville également. Il y a également le souhait de la prise en compte de la problématique des devoirs. Dans les questionnaires où il y avait la possibilité de laisser des commentaires, la problématique des devoirs est soulevée par pas mal de parents. Il y a également le souhait d'associer différents acteurs et en particulier de ne pas perdre le lien avec les associations. C'est vraiment très important, c'est revenu dans beaucoup de ces questionnaires. Bien évidemment, les intentions éducatives qui sont reprises dans le projet éducatif territorial sont les mêmes que celles que l'on avait avant. Il n'y a aucune raison de changer les intérêts des intentions éducatives, tels que le développement de la confiance des enfants, la découverte, l'apprentissage du vivre ensemble. Je dirais que c'est la base d'un projet éducatif. Ça aurait été complètement stupide de ne pas se référer à ce genre d'éléments.

Quels sont les principes généraux de ce projet éducatif de territoire ?

Premièrement, c'est un projet éducatif commun à toutes les écoles publiques. C'est important. On en parlait tout à l'heure avec les horaires mais pas que. Il y a différents groupes scolaires publics et écoles sur la ville, il est important qu'il y ait une organisation qui soit identique et des valeurs communes sur les temps périscolaires.

Deuxièmement, on a gardé aussi le choix de déclarer auprès de la DDCS, direction départementale de la cohésion sociale, les accueils du matin et du soir afin d'en garantir aussi la qualité.

Troisièmement, on a aussi confirmé la présence d'une équipe périscolaire structurée sur chacune des écoles avec un référent pédagogique périscolaire. D'autre part, nous avons réaffirmé également le partenariat avec des associations locales, soit pour des interventions en direct, on le verra tout à l'heure sur le temps de midi, soit sur des interventions sur le temps extra-scolaire, en particulier au centre de loisirs, soit sur des interventions de formation de nos animateurs. Le

souhait n'étant pas de perdre ce lien. Par parenthèse, mais je pense que j'en avais déjà parlé lors du dernier conseil municipal, lors d'une réunion avec des représentants associatifs, il a été évoqué la forte probabilité du passage aux quatre jours et je leur ai demandé s'ils étaient partants pour revenir dans un dispositif avec nous sur des contraintes horaires et un temps horaire différent. Sur les dix associations qui étaient là, et il y en a eu d'autres qui se sont manifestées par la suite, elles étaient tout à fait partantes. Il reste ensuite à caler les choses.

Quelles sont les évolutions parce que c'est cela qui est important ? Quelles sont les évolutions par rapport au projet éducatif précédent ?
La grande nouveauté, dans ce qui vous est proposé, sera une nouvelle organisation du temps de midi. Il y aura deux heures de pause méridienne. C'est un temps important pour les enfants et c'est un temps pendant lequel ils se restaurent et pendant lequel aussi ils vont se reposer. C'est tout à fait normal. C'est un temps également pour rencontrer leurs copains, pour pouvoir aussi être tranquille dans un coin, se défouler et peut-être aussi avoir un moment pour découvrir.
C'est là où justement intervient ce souhait de mettre en place un atelier sur chacune des écoles, sur ce temps de midi. Il sera soit dévolu à une association ou à un animateur de la ville, justement pour aller dans ce sens de la découverte.

Tout à l'heure on disait que la problématique de la fatigue était importante pour les maternelles. Il est bien évident que l'organisation sera différente pour les maternelles que pour les élémentaires, afin de justement garantir un respect de leur rythme biologique et le respect de la sieste sur ce temps de midi.

En pratique, sur le temps de midi pour les élémentaires, ils auront la possibilité bien évidemment d'avoir un espace cour comme maintenant, un espace détente appelé espace « bulle », c'est un endroit où ils auront la possibilité de prendre des livres ou des jeux de manière tranquille, et donc l'atelier dont je vous parlais tout à l'heure leur permettant de découvrir différentes activités. Ça c'est la première nouveauté. On tire profit de ce temps de midi pour garder ce lien avec les associations et garder cette possibilité de découverte. Là aussi, le lien avec les associations sera formalisé par une convention comme c'était le cas les années précédentes. Ces associations seront choisies à la suite d'un appel à projet.

Deuxième nouveauté, l'accompagnement à la scolarité. Qu'est-ce que c'est que l'accompagnement à la scolarité ? Les enfants ont différentes possibilités d'être accompagnés, soit sur le temps scolaire par ce que l'on appelle les activités pédagogiques complémentaires qui sont du rôle de l'enseignant. Là, on est vraiment dans la difficulté scolaire pure, l'enseignant définissant que tel ou tel enfant a un besoin spécifique pendant un certain temps pour se remettre à niveau et c'est vraiment le rôle de l'enseignant. Il n'est pas question que la ville aille là-dessus. Ce n'est pas notre rôle, ce n'est pas de notre compétence et ce n'est pas notre souhait.
Deuxièmement, il y a également sur chacune des écoles la possibilité, pendant les temps de garderie, que les enfants qui le peuvent, fassent leur devoir en parfaite autonomie. Ils font leurs devoirs dans un coin. S'ils ont besoin d'un petit coup de main, ils demandent à un animateur. Il n'y a pas de problème. Et en fait la nouveauté c'est cet atelier d'accompagnement à la scolarité. C'est une aide à la réalisation des devoirs. Il n'est pas question de se substituer à l'enseignant et il n'est pas question non plus de se substituer aux parents. Il est question en fait de donner un coup de main à des enfants dans la réalisation de leurs devoirs. Enfants, pour

lesquels par exemple les enseignants auront repéré que les devoirs n'étaient pas faits correctement, ou enfants pour lesquels leurs parents disent que les devoirs le soir c'est une prise de tête, ponctuellement, pour nous ça devient très compliqué et on souhaiterait que nos enfants participent à ces ateliers-là pendant une certaine durée histoire de remettre les choses à l'endroit.
Voilà ce qui est proposé. Ce sera proposé le soir à partir de 16h30 pour un petit groupe d'enfants de 8 à 10 enfants. Ils seront encadrés par un animateur spécifique qui aura pour fonction justement de mener à bien l'atelier.
Il y aura la possibilité d'être dans ces ateliers une ou deux journées par semaine, ce qui permettra aussi une rotation des enfants sur la semaine et permettra d'ouvrir ces ateliers à un plus grand nombre d'enfants.
Que dire de plus ? C'est une démarche qui est volontaire de la part des parents. Il faut que les parents s'inscrivent à cette activité. Afin qu'il n'y ait pas de frein financier, cette activité qui est payante, correspondra au prix de la garderie. Il n'y aura pas de surcoût.
Chose aussi importante, pour les enfants de l'école de Kerandon, et l'école du centre-ville, c'est une question que Claude m'avait posée la dernière fois, il y a déjà en place le dispositif de réussite éducative qui fonctionne et ce dispositif viendra en plus du DRE pour prendre en compte la particularité de ces écoles et des enfants de ces écoles qui sont malheureusement très nombreux à être en difficulté pour différentes raisons, soit pour des raisons de difficulté scolaire soit pour des raisons de parentalité, avec une difficulté pour leurs parents de mener à bien les devoirs du soir. Je considère que ces ateliers ont leur pleine place pour ces deux écoles en particulier.
Voilà les points nouveaux principaux dans le projet éducatif territorial que vous avez lu très certainement.
Les autres axes du PEDT que nous avions voté au mois de mai 2017 restent les mêmes. C'est-à-dire une amélioration des relations entre le scolaire et le périscolaire. Par parenthèse d'ailleurs ces ateliers à la scolarité permettront et je dirais presque rendront obligatoire une meilleure cohésion entre le scolaire et le périscolaire. Il faudra que les enseignants et le périscolaire se parlent pour déterminer les enfants qui peuvent avoir un intérêt justement à être dans ces ateliers. Le deuxième axe soutient la parentalité. On est en plein dedans, on vient d'en parler.
L'accueil des enfants en situation de handicap est une problématique que l'on a, qui représente peu d'enfants sur la ville, ils sont entre 20 et 30 enfants. Mais il faut que sur les temps périscolaires aussi on ait une attention particulière pour eux.

En conclusion, je vais faire bref là aussi, ce projet éducatif territorial, on ne peut pas être d'accord, mais à mon sens il conserve les avancées positives des projets éducatifs territoriaux précédents. Il respecte le rythme de l'enfant. C'est quand même le but du jeu. Troisièmement, il conserve le lien avec les associations, et en dernier lieu, ces services d'accompagnement à la parentalité ou à la scolarité peuvent apporter beaucoup à de nombreux enfants.

M André Fidelin :
Merci Éric pour cette présentation complète de ce PEDT. Est-ce que vous avez des observations ?
Je sais qu'il y a déjà eu quelques questions-réponses par anticipation concernant ce PEDT. Mme Le Meur.

Mme Marie Le Meur :
J'ai une réflexion. J'émets juste un doute sur la création du service d'accompagnement à la scolarité. Vous aviez bien précisé que vous n'alliez pas déborder sur les « platebandes » de l'éducation nationale. Mais est-ce que c'est vraiment du ressort de la mairie de faire ça ?
J'ai l'impression que l'école se plie aux exigences de la ville et je pense que vous oubliez les savoir-faire des enseignants là-dessus. C'est juste un doute que j'ai, et j'ai l'impression que vous allez proposer un service municipal d'éducation. Je me pose aussi la question de savoir quelles seront les compétences et la motivation de ces animateurs ?

M Éric Malléjacs :
En réponse, il est prévu que d'une part, ces animateurs soient intéressés et volontaires pour la question. Deuxièmement, ils bénéficieront d'une formation qui est prévue et d'autre part il n'est pas question de marcher sur les platebandes de l'éducation nationale. Ce n'est pas notre rôle. On est dans l'aide à la réalisation des devoirs. Ce n'est pas du tout la même chose. Je comprends la question, en tout cas, ce n'est pas du tout le souhait.
Il y a encore des choses à caler, il faut justement que les choses soient parfaitement bien comprises. Il ne faut pas que cet atelier soit présenté comme un atelier complémentaire à ce que font les enseignants ou identiques à ce que font les enseignants parce que encore une fois, ce n'est pas notre rôle, mais agisse plus sur une aide à la réalisation des devoirs. C'est pour cela que le fait de présenter les choses, a son importance.

M André Fidelin :
Merci Éric. Oui, Mme Jan.

Mme Marianne Jan :
C'est un peu dans le même sens que Marie que j'allais intervenir. Éric a donné une partie des réponses. Je pense que ça peut provoquer une ambiguïté chez les parents dans la compréhension justement, et même chez les enseignants. J'ai eu des retours, déjà, qui me disent que ce n'est pas du ressort de la mairie de s'occuper de cela.
Tu viens de donner la réponse, à la commission ça ne m'avait pas sauté aux yeux. Peut-être qu'il y aurait un besoin d'information complémentaire par rapport aux parents mais par rapport aux enseignants aussi. Je pense que chacun peut s'auto entretenir de quelque chose qui n'est pas très clair. Alors peut-être que ce n'est pas assez clair. Peut-être que la définition du travail de cet animateur-là n'est pas assez complète ou expliquée. Il serait peut-être bien de recadrer tout ça.

M André Fidelin :
Nous allons passer au vote.
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 6 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET). Mme Gaël Le Meur ne prenant pas part au vote.

M Claude Drouglazet :
Juste quand même pour expliquer le vote de l'abstention. Nous avons voté contre le passage aux quatre jours. Mais on tient par notre abstention à souligner le travail remarquable qui a été fait par la commission.

Conseil municipal du 12 avril 2018

23	Direction générale des services : Tableau des décisions du Maire

M André Fidelin :
Bien, le dernier point c'est le tableau des décisions. On ne va peut-être pas s'attarder sur le sujet, à moins que vous ayez des observations.

M Alain Echivard :
Sur ce tableau-là, j'ai regardé, pour les concerts de la Transat, il y a une ligne surtout qui me surprend. Mais je ne maîtrise pas forcément toutes les finances. Je vois le concert avec le Groupe Zouk Machine, que vous connaissez certainement qui a une renommée nationale et internationale, mais pour un passage de 50 minutes, c'est quand même facturé 5 900 €. Je trouve que ça fait beaucoup.

M Bruno Quillivic :
Peut-être pour répondre, la qualité de Zouk Machine mérite une prestation à cette hauteur.

M André Fidelin :
Tel que le prévoit l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, M le Maire a reçu par délibérations du conseil municipal en date du 5 avril 2014, l'autorisation d'exercer un certain nombre de compétences, et notamment une délégation de signature de certains documents au nom de la ville.
Considérant que le Maire a subdélégué l'autorisation, par arrêtés municipaux, à ses adjoints ou conseillers municipaux délégués de signer, en son nom, certains documents administratifs.
Considérant de plus, que dans les communes de + 3 500 habitants, le code général des collectivités territoriales précise que le Maire (ou son délégataire) doit porter à la connaissance du conseil municipal et du public les décisions prises dans le cadre de sa délégation.
Afin de répondre à cette obligation réglementaire, il vous est proposé de prendre connaissance du tableau récapitulatif, ci-dessous, des décisions prises par le Maire ou son délégataire.

Numéro	Service	Société Cocontractant	Objet	Durée	Début du contrat	Fin du contrat	Montant
2018-17	Patrimoine	ENSA Paris Bellevue	Accueil de 20 étudiants de master 2 de l'ENSA-PB qui s'appuieront sur l'architecture de la ville pour réaliser leur projet de fin d'étude	4 jours	15/02/18	18/02/18	Hébergement à Foch et petits déjeuners pris en charge
2018-19	DSI	SADA	Contrat de maintenance des copieurs des écoles de la ville de Concarneau – 12 copieurs multifonction Ricoh	5 ans	-	-	10 470€ HT
2018-20	DSI	Megalis Bretagne	Fourniture d'un certificat numérique Eurodacio pour transmission actes par Mégalis	3 ans	02-2018	02-2021	120€ HT
2018-21	DSI	CONCERTO OPUS ARPEGE	Avenant au contrat d'assistance du logiciel Concerto Opus – adjonction d'une licence supplémentaire	-	-	-	148€HT
2018-22	Culture	La mouche production	Spectacle du 13 juillet – SUSPENS ORCHESTRA – Place Jean Jaurès	2 heures	13/07/18	13/07/18	4 300 € HT
2018-23	DSI	Logitud Solution	Mise en œuvre du règlement européen sur la protection des données	-	-	-	-

2018-24	DSI	Panterga systèmes	Mise en œuvre du règlement européen sur la protection des données	-	-	-	-
2018-25	DSI	Pyramid Informatique	Mise en œuvre du règlement européen sur la protection des données	-	-	-	-
2018-26	DSI	Saïga Informatique	Mise en œuvre du règlement européen sur la protection des données	-	-	-	-
2018-27	DSI	ICAP	Mise en œuvre du règlement européen sur la protection des données	-	-	-	-
2018-28	DSI	HORANET	Mise en œuvre du règlement européen sur la protection des données	-	-	-	-
2018-29	DSI	GEOMEDIA SAS	Mise en œuvre du règlement européen sur la protection des données	-	-	-	-
2018-30	DSI	EASY SYSTEM	Mise en œuvre du règlement européen sur la protection des données	-	-	-	-
2018-31	DSI	DI'X	Mise en œuvre du règlement européen sur la protection des données	-	-	-	-
2018-32	DSI	BODET SOFTWARE SAS	Mise en œuvre du règlement européen sur la protection des données	-	-	-	-
2018-33	DSI	ARPEGE	Mise en œuvre du règlement européen sur la protection des données	-	-	-	-
2018-34	DSI	AGYSOFT	Mise en œuvre du règlement européen sur la protection des données	-	-	-	-
2018-36	CAC	Association SWITCH	Contrat de cession d'un spectacle – MOULT RONDS – 5 représentations du spectacle au centre des arts	2 jours	29/03/18	30/03/18	2522,07€
2018-38	Culture événements	Le Sterenn – MJC Trégunc	Concerts Transat AG2R – Groupe BATUK'AVEN – Déambulations sur le village de la Transat – 2 passages de 30 minutes	2 passages de 30 minutes	14/04/18	21/04/18	600,00€
		Pleins feux	Concerts Transat AG2R – Groupe Zouk Machine – concert espace scène Concarneau – Village	50 minutes	20/04/18	20/04/18	5 900,00€
		La Real Fabrica	Concerts Transat AG2R – Grupo Manteca – Concert espace scène Concarneau – Village	1h30	21/04/18	21/04/18	1 800,00€
		Bagad Konk Bro Kerne	Concerts Transat AG2R – Bagad Bro Konk Kerne – Déambulations + fixe sur village de la transat	4 passages et 4 fixes	15/04/18	22/04/18	1 250,00€
		PIC NIC Production	Concert Transat AG2R – Garçons de café s'il vous plait – Déambulation sur le village de la Transat	2 passages de 60 minutes et 4 passages de 30 minutes	20/04/18	21/04/18	3 095,00€
		Association Rock Arouand and the docks	Concert Transat AG2R – Groupe Captain Dock – Concert espace scène Concarneau	1h30	13/04/18	13/04/18	600,00€
2018-39	Ville de Concarneau	COS de la ville de Concarneau CCAS de Concarneau	Convention entre la ville de Concarneau – le CCAS et le COS – Versement d'une subvention au COS – Le calcul de la subvention se fait par rapport au nombre d'emplois et d'un montant forfaitaire. Pour 2017, le tableau des emplois fait apparaître un effectif de 368 emplois pour la ville de Concarneau et 40 emplois au CCAS. Le montant forfaitaire par emploi est de 156€.	1 an	01/01/18	31/12/18	Ville : 57 408€ COS : 6 240€
2018-41	Culture	Livre et Mer	Convention d'objectif et de moyen entre la ville de Concarneau et le Festival Livre et Mer	1 an	01/04/18	31/03/19	
2018-42	Sport nautisme	Fédération française de sauvetage et de secourisme	Convention pour la mise en place d'un dispositif de secours lors de la Transat AG2T le 22 avril 2018 de 9h30 à 16h30	1 jour	22/04/18	22/04/18	754€
2018-43	Éducation jeunesse	Amicale philatélique de Concarneau	Convention d'occupation temporaire de locaux communaux à titre gratuit – Salle dans les anciens locaux des classes de mer pour réunions et stockage de matériel	1 année scolaire	04/09/17	31/08/18	-

		Association La Balise	Convention d'occupation temporaire de locaux communaux à titre gratuit – Locaux de l'ALSH pour un spectacle tous publics	1 jour	16/12/17	16/12/17	-
		APE de Keramporiel	Convention d'occupation temporaire de locaux communaux à titre gratuit – salle de restaurant, cuisine, sanitaire et cour pour les activités de l'APE	Année scolaire 2017-2018	-	-	-
2018-44	Culture	Micamac	Convention d'occupation du domaine public au Petit Champ en Ville-Close pour la saison 2018	42 jours sauf du 15 au 19 août	16/07/18	31/08/18	21€/jour

Il est proposé au conseil municipal :

- **de prendre connaissance, par le biais d'une délibération sans vote, du tableau récapitulatif des décisions prises par le Maire ou son délégataire.**
- **Dont acte**

Je crois qu'il y a une question diverse qui va nous être présentée par le Groupe Concarneau, une nouvelle énergie.

24	Question orale du Groupe Concarneau, nouvelle énergie

M André Fidelin :
Qui veut bien lire le document ? Personne ? Je vais répondre alors.

M Antony Le Bras :
Non, non, j'y vais c'est collectif.

M André Fidelin :
Il y en a bien un qui va parler, vous n'allez pas parler tous ensemble.

M Antony Le Bras :
On s'interrogeait sur qui le faisait.

L'Association *Accès à la santé pour tous* porte un projet de création d'un Centre de santé, à Concarneau.

Grâce au recrutement de médecins et de dentistes salariés, ce Centre de Santé complètera l'offre de médecine générale et dentaire actuelle. C'est une réponse, parmi d'autres, au manque prévisible de médecins sur la commune, qui inquiète la population. Ce type de structure se fixe également des objectifs de prévention et d'éducation.

Ce projet est une chance pour notre ville. De nombreuses étapes ont été franchies avec succès, grâce au dynamisme et à la compétence de bénévoles éclairés et impliqués. Ainsi, le projet a reçu un accueil favorable tant à l'ARS qu'à la CPAM et figure dans le contrat local de santé. Les médecins seront également, au rendez-vous, car dans ce type d'organisation, il est plus facile de les recruter.

Tous les feux sont donc au vert, sauf un qui devient orange.

En effet, depuis plusieurs mois, la recherche d'un local dans le secteur ciblé (Kerandon ou ses alentours) s'avère complexe. Pourtant, l'association offre les garanties d'un locataire fiable.

Ce qui devait être l'étape la plus simple est devenue la plus compliquée. Il est regrettable qu'une solution n'ait toujours pas été trouvée dans un secteur où les projets immobiliers sont nombreux, où des espaces sont aménageables ou vont le devenir (ex : le terrain Crown, le quartier à aménager de la Gare ou le terrain de l'ancienne caserne). Nous souhaiterions avoir l'assurance que l'association a vraiment le soutien de la municipalité et que son installation soit prise en compte dans un de ces aménagements.

En effet, dès que l'insertion dans un projet sera actée, le centre de soin pourrait ouvrir dans des locaux provisoires. Il ne s'agit nullement de placer le Maire en position d'arbitre de plusieurs projets. Il n'y a pas besoin d'arbitre puisqu'il n'y a pas de match. En effet, compte tenu du départ à la retraite de nombreux médecins et du vieillissement de la population concarnoise, il y a évidemment de la place pour un projet associatif et un projet libéral. Il ne s'agit pas, non plus, d'offrir un soutien financier.

Pourriez-vous donc, Monsieur le Maire, nous faire part de votre avis sur ce projet et nous assurer que la recherche d'une solution d'installation soit une véritable priorité de votre action ?

M André Fidelin :
Bien sûr que je vais répondre. Cette question a déjà été posée au conseil communautaire la semaine passée, on voit bien que c'est un sujet sensible. Je ne voudrais pas dire qu'on arrive sur le terrain politique mais je m'y attendais un peu. Néanmoins, on va essayer d'être le plus pragmatique possible.
Je vais tout d'abord intervenir avec ma casquette de Maire. Le rôle du Maire, dans ce domaine de la santé publique est de veiller que l'offre de soin premier recours, soit assurée. C'est le premier point. Oui, à une certaine époque, il y a eu une situation critique, préoccupante, il y a deux ans à peu près. Il y avait eu plusieurs départs en retraite, n'est-ce pas Marie. Il y a eu également un décès, il me semble. Tout cela s'était dégradé.
Aujourd'hui, même si c'est encore insuffisant, je ne vais pas dire largement, mais le référent de l'ERML que j'ai contacté me dit que nous sommes revenus dans une situation tout à fait acceptable. C'est confirmé par l'ARS, parce qu'aujourd'hui même, j'ai reçu ce document. Il s'agit de la carte qui est soumise à concertation. On y voit trois couleurs. Il y a une couleur sur les zones prioritaires qui sont en rouge, des zones d'actions complémentaires et des zones de vigilance.
On s'aperçoit que les zones prioritaires sont plutôt dans le centre Bretagne où il y a des déserts médicaux. Là c'est significatif. En ce qui concerne Concarneau, on est dans une zone d'action complémentaire, ce qui veut dire qu'il n'y a pas péril en la demeure.
Qu'est-ce qu'elle dit cette zone d'action complémentaire ? Elle se rend éligible aux aides de l'ARS et aux aides des collectivités territoriales. Il y a une approche favorable pour accompagner par les services de l'État puisque l'ARS dépend des services de l'État. J'ai donc reçu ce document aujourd'hui.

En deuxième point, il faut savoir qu'il y a eu quatre jeunes médecins qui se sont installés en fin d'année dernière et un projet présenté récemment dans la presse va permettre l'installation de cinq médecins, qui, on me l'a dit hier, se sont engagés. Cinq médecins se sont donc engagés et c'est le renseignement du porteur de projet.

Les travaux démarreront la semaine prochaine pour neuf mois de travaux, je vous dis ce qui m'a été dit, avec une ouverture en début d'année. C'est ce qui avait été repris dans la presse.

C'est vrai que la Gare avait été évoquée, mais pour l'instant, ces deux projets-là me permettent de penser que dans un avenir proche, l'offre de soin de ce premier recours sera assurée.

Maintenant, en ce qui concerne notre rôle, évidemment ça a été dit, même dans votre courrier vous en parlez, ça n'est pas de planifier les programmes, les projets. Je crois que ce projet de la maison de la santé pour tous a peut-être aussi sa place. Je n'ai pas la compétence pour le dire sauf que l'ERML me dit que dans un délai proche l'offre sera assurée.
Néanmoins, j'ai écrit un courrier aujourd'hui concernant la maison de la santé pour tous où j'indique que ce projet n'a pas pu être intégré à la MSAP (Maison de services au public) à Kerandon entre autre. Les raisons ont été données dans la commission habitat cohésion sociale à CCA. Ce sont deux niveaux de 350 m^2 à la tour de Kerandon. La demande de l'association portait sur 300 m^2. Ce n'était pas possible eu égard le fait que ce n'était pas la volonté de mettre une ou deux associations, mais aussi de permettre à plusieurs associations d'intégrer la MSAP. Un projet de 25 m^2, on peut penser que ce n'est pas acceptable. Néanmoins, j'indique que mes services pourraient vous rencontrer pour rechercher avec vous une solution de mutualisation avec d'autres opérateurs du même champs d'activité sur une surface peut-être plus limitée. Maintenant, ce n'est pas un refus systématique. Je n'ai pas la compétence de dire, est-ce que la maison santé pour tous à sa place par rapport à la demande.
Voilà où on en est. Maintenant, en ce qui concerne CCA, je reprécise et je l'ai dit au conseil communautaire, cela a fait l'objet d'une délibération, notre rôle est

d'impulser une dynamique d'échanges entre professionnels, ça a été repris dans le CLS et suivre les projets d'exercice en cours sur le territoire. On a mis en place un appel à projet pour soutenir et accompagner l'investissement immobilier et mobilier de projets pluridisciplinaires avec des critères d'éligibilité. Il y a des possibilités soit de subvention ou d'avance remboursable en fonction du statut. Nous ne sommes pas là pour fixer les règles des statuts aux gestions des différents projets. Voilà ce que je voulais dire.
Maintenant, pour la maison de santé pour tous, parce que c'est bien le sujet, ce n'est pas pour autant que nous avons fermé la porte puisque concernant le CLS, on est bien dans l'accompagnement, le soutien d'une façon concertée dans la mesure où ça rentre dans les critères d'éligibilité et que l'agrément de l'ARS est accordé. Voilà ce que je voulais dire sur ce sujet.

Donc sur une question diverse, il n'y a pas de débat. Je vous ai fait la réponse.

Ainsi se termine le conseil municipal qui a été nettement prolongé aujourd'hui.
Je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 22H55.